

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. JACQUES PELLETIER, commissaire médiateur
 M. IOAN BOKOR, analyste

**PROJET DE TRAVAUX CONTRE LES INNONDATIONS ET L'ÉROSION
EN BORDURE DES RIVIÈRES SAINT-RÉGIS ET SAINT-PIERRE
PAR VILLE SAINTE-CATHERINE**

RENCONTRE AVEC LES REQUÉRANTS

VOLUME 2

Séance tenue le 28 septembre 2000, à 20 h 00
Bureau des audiendes publiques sur l'environnement
2, Complexe Desjardins, Tour Est, 18^e étage
Bureau 1817, Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 28 septembre 2000	1
MOT DU MÉDIATEUR	1

RENCONTRE AVEC LES REQUÉRANTS :

Mme Sylvie Bourassa

et

M. Bernard McNeil.

MOT DU COMMISSAIRE MÉDIATEUR

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

5 Merci beaucoup d'avoir accepté les horaires qu'on vous propose, puis tout à l'heure, on va continuer à parler d'horaires aussi pour les prochaines rencontres. Je suis Jacques Pelletier, je suis commissaire-médiateur dans le projet qui nous concerne. J'aimerais vous présenter une partie de l'équipe qui a été constituée pour ce projet. Il y a d'abord Ioan Bokor qui est analyste au projet, et il y a Urbain Soss et Sébastien Durand qui se partagent la tâche de coordonner toutes
10 les activités de la Commission. Donc, si vous avez des communications à avoir avec la Commission pour quelque raison que ce soit, bien, ce sera avec Urbain ou avec Sébastien que vous aurez à communiquer.

15 Également, il y a d'autres personnes de la Commission, des agents d'information ou agents de secrétariat, qui verront à compléter les tâches nécessaires, soit à la mise en forme du rapport, soit aux contacts avec la presse ou avec les autres événements. En ce qui concerne la Commission, on veut se tenir très loin de ces activités-là, on veut être à l'écart. Personnellement, je ne ferai rien avec les journaux. Il y a eu des demandes déjà et qui ont été référées aux agents d'information du BAPE, qu'ils s'arrangent avec ça.

20 Il y a également le chargé de projet du ministère de l'Environnement qui sera présent lorsque ce sera nécessaire. On ne déplacera pas des gens inutilement. Mais, en tout temps, on va s'arranger pour qu'au moment où on aura à discuter ensemble de certains aspects, si les spécialistes qu'on a identifiés doivent être disponibles pour répondre à nos questions, nous
25 donner de l'information ou nous donner un avis sur les idées qu'on a, bien, on s'arrangera pour communiquer avec eux; soit, si on peut prévoir le coup, dire, bien, «mardi prochain, on veut telle et telle personne avec nous» ou, encore, communiquer directement au téléphone avec eux pendant qu'on est en réunion.

30 Je vais vous expliquer un tout petit peu, brièvement, le fonctionnement de la médiation et les procédures qu'on entend suivre. D'abord, je vous rappelle que nous sommes nommés par le ministre, suite à votre demande, et que le mandat que l'on a reçu... D'ailleurs, c'est tous des documents officiels qui vont être consignés dans les centres de documentation un peu partout.

35 Le mandat que l'on a reçu est double. D'abord, c'est un mandat d'enquête, donc, indépendamment de ce qui va se passer entre nous et de ce qui peut se passer avec le promoteur, nous, on a comme mandat d'examiner à la loupe, et dans les moindres recoins, le projet en question. Disons que c'est à cette tâche-là qu'on s'est attaqués depuis notre
40 nomination, et même avant pour ce qui concerne les équipes du Bureau d'audiences publiques.

 Ioan Bokor est parfaitement au courant de tous les recoins de ce projet, ça fait déjà plusieurs semaines qu'il en étudie les aspects. Les agents de communication et d'information

45 ont fait leur rapport sur toutes les activités qui ont eu cours à l'égard de ça. Et pour la suite des événements, bien, il y aura des notes sténotypées et des transcriptions qui vous seront également accessible et par rapport auxquelles j'aurai besoin de votre avis tout à l'heure sur la manière de rendre publics ces documents.

50 C'est une médiation. Vous savez qu'on est à la recherche d'un règlement à l'amiable, on désire s'entendre, et, quant à nous, notre mandat nous dit de nous rendre inutiles le plus rapidement possible, donc, on ne veut pas engager dans ça des frais supérieurs à ce que le projet pourrait coûter lui-même. Donc, on veut être efficaces et on a un désir de vous aider à trouver les réponses et des engagements qui vous seraient nécessaires pour que ce projet-là
55 soit acceptable, puisqu'on prend déjà bonne note que vous êtes d'accord sur le fond de ce projet.

Mme SYLVIE BOURASSA :

60 Une partie du fond.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Alors on aura à préciser ça tantôt parce que c'est extrêmement important.

65

Mme SYLVIE BOURASSA :

La moitié du fond.

70 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Moi, je me fiais à votre demande d'audience publique. Donc, en terme de fonctionnement, on est ici pour faciliter les choses, on veut que les propositions soient acheminées, et là-dessus, on se fie sur une attitude conciliante, c'est-à-dire une attitude de
75 négociation. Si vous n'avez rien à offrir à négocier... autrement dit, si vous n'avez pas de proposition conciliante qui soit de nature à satisfaire vos besoins, la négociation est terminée. Aussi bien dire qu'il n'y en aura pas de médiation, puis notre rapport va prendre une demi-page puis il va être rendu demain midi, la médiation sera terminée, et la démarche subséquente, c'est d'aller en audience.

80

Donc, c'est clair et certain que, dans les propos et les discussions qu'on aura entre nous, on cherche des terrains d'entente, et ces terrains d'entente se situent quelque part en deça de vos attentes. Donc, la vraie partie de négociation commence maintenant. Il faut savoir entre nous ce qui vous plaît, ce qui comble vos inquiétudes de nature à satisfaire le mandat.

85

Nos échéances sont relativement serrées. Un mandat de médiation, c'est un mandat de deux mois. Nous avons été nommés à compter du 25 septembre; obligatoirement, nous déposons notre rapport le 25 novembre, sauf s'il y a des motifs intéressants qui nous permettraient de le déposer avant. Donc, en tout temps, on peut interrompre cette médiation-là

90 si on voit que ça ne mènera à rien, si le promoteur ne veut rien savoir, ou si, encore, de votre part, on a des difficultés majeures à trouver des terrains d'entente.

95 On a un code de déontologie puis un guide de procédure qui vous est accessible si vous voulez référer à ce guide-là pour voir à quoi on est assujéti en terme juridique. Au plan de l'esprit, par exemple, on peut tout simplement dire que nous n'avons pas de parti pris, que l'on doit voir à ce que les propositions qui vont être déposées fassent votre affaire - on ne veut pas vous tordre les bras pour vous faire faire des choses que vous ne souhaitez pas vraiment - et en aucun temps, je ne veux pas que vous sentiez de pressions de notre part pour prendre une orientation plutôt qu'une autre.

100 On est tous de parfaits étrangers à la région qui nous concerne, on ne connaît strictement personne à Sainte-Catherine, encore moins à Saint-Constant, puis la MRC-Roussillon. On n'est pas tenus, de près ni de loin, aux impératifs de quiconque pourrait intervenir dans ce projet-là. On ne dit pas qu'on est totalement indifférents à cette situation, mais elle nous est étrangère, donc, on n'est pas partie prenante, et ce qu'on veut vous signifier, 105 c'est que, pour nous, on a égale affection pour tous. Donc, ce qu'on veut, c'est que tout le monde soit heureux à la fin de ce travail.

110 J'ai d'autres aspects concernant les procédures, mais ils vont apparaître en cours de discussion puis ça va être plus simple de les glisser au moment où le point va apparaître que d'en faire une discussion pour tout de suite.

115 Donc, le premier élément dont on pourrait avoir besoin, c'est de votre accord pour embarquer dans ce processus de médiation. Parce que si vous me dites : «on a changé d'idée, on ne veut plus faire l'objet d'une médiation», bien, alors on va vous dire bonsoir puis on va vous écrire demain. Mais si vous êtes d'accord avec ce processus-là, et si vous êtes toujours en train de voir dans ça des possibilités de règlement, bien, je vais vous demander...

120 Là, ici, on a un modèle à vous proposer, c'est l'esprit de ce qu'il y a là qu'on veut, ce n'est pas la lettre. Si jamais ça ne vous plaît pas puis que vous voulez changer des choses, totalement libre à vous de le faire. C'est une lettre qui m'est adressée, mais qui serait conjointement signée par vous deux, et qui dit que vous êtes très heureux de voir comment ça va se dérouler, que vous consentez à procéder par médiation, et que vous acceptez d'avoir l'attitude conciliante de négociation, et on aura le même document provenant du promoteur, parce que, sans ça, bien, vous n'avez pas, vous autres non plus, la garantie que l'autre partie 125 est prête à négocier. Donc, je vous remets ce document-là. Quant à nous, vous pouvez le consulter, le voir, et le modifier, si jamais ça vous chante, et nous le faire parvenir dans les plus brefs délais, c'est la preuve que vous êtes d'accord avec ce qui s'en vient.

130 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

On peut signer ça tout de suite.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

135 Le deuxième élément touche votre demande d'audience publique. Dans cette lettre ici -
je vais lire les deux premiers paragraphes pour qu'on soit bien certains qu'on se comprenne :

140 *«Nous demandons par la présente une audience publique dans le projet des
travaux de protection contre les inondations et l'érosion en bordure des rivières
St-Régis et St-Pierre à Sainte-Catherine, conformément aux dispositions de
l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement. D'entrée de jeu, nous
tenons à préciser que nous sommes tout à fait d'accord avec l'objectif général du
projet, c'est-à-dire de solutionner de façon durable les problèmes d'inondations
145 et d'érosion à Sainte-Catherine. Cependant, certains éléments des travaux
projetés justifient, selon nous, la tenue d'une audience publique,
particulièrement pour tout l'aspect de l'évolution du débit de la rivière St-Régis-
du-Portage et ses incidences sur la validité des travaux proposés.»*

Est-ce que, ça, c'est encore le reflet de votre pensée?

150

M. BERNARD McNEIL :

Oui.

155 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Donc, on peut s'asseoir ensemble puis discuter du projet. Vous êtes d'accord avec ce
projet-là. C'est ses modalités, ces façons de le voir et c'est ses caractéristiques d'organisation
que vous avez à améliorer ou à proposer de modifications.

160

Mme SYLVIE BOURASSA :

C'est ça.

165

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

170 Donc, on s'entend sur le fond et on s'entend aussi sur la manière de procéder, c'est-à-
dire qu'on négocie. Correct. Dans le même ordre d'idées, si on continue dans l'organisation de
votre lettre, j'aimerais ça qu'on fasse la démarche suivante. On va essayer d'extraire de votre
demande d'audience tous les aspects par rapport auxquels on devra négocier - et s'il y en a six,
il y en a six, s'il y en a huit, il y en a huit, s'il y en a douze, il y en aura douze - on va les poser
175 ensemble bien comme il faut et ça va constituer un premier document.

180 On va tenter de voir comment on pourrait formuler des demandes, ou proposer des modifications, ou des ajouts, ou des éléments qui vous rendraient l'aspect acceptable, et nous allons rencontrer les promoteurs avec cette proposition. Si le promoteur accepte les éléments de modification que vous demandez, bien, on le fait signer et on vous revient avec cette proposition en disant que c'est réglé, c'est accepté. On passe à un autre élément par rapport auquel on va formuler une proposition qu'on va aller soumettre au promoteur, qui va peut-être vous refaire une contre-proposition et que vous aurez à accepter ou à refuser, et si vous l'acceptez, affaire classée.

185 On va construire notre entente comme ça jusqu'à la fin, où tous les aspects qui nous concernent puis qui auront été décidés au début des travaux auront été réglés, auquel cas on pense que vous devez nous soumettre une lettre disant que vous retirez votre demande d'audience publique sous réserve que le promoteur réalise les ententes et les promesses qu'il vient de vous faire et qu'il a signées. A ce moment-là, la recommandation qui est faite au ministre de notre part inclut vos propositions dûment acceptées par le promoteur.

190 Notre rôle est plus large que de s'assurer que vous êtes satisfaits et que le promoteur est satisfait de votre satisfaction; il faut que quelqu'un décide si ces ententes-là ne sont pas contraires aux intérêts d'une tierce partie. Par exemple, on vous propose chacun 50 000 \$ pour que vous disiez oui puis que vous disiez que vous êtes très heureux d'habiter Sainte-Catherine, et puis c'est fini, on n'en parle plus de votre contestation, de toutes sortes d'affaires; c'est un règlement qui pourrait peut-être satisfaire les parties mais qui serait contraire à l'intérêt d'autres personnes qui n'ont pas vu ça comme ça; ou encore, il est possible que vous ayez demandé des choses et que le promoteur en soit d'accord mais que ce soit contraire à la Loi sur l'environnement ou à d'autres facéties. Même si la Municipalité voulait faire certaines choses dans le but de vous donner satisfaction, si la loi interdit qu'une municipalité fasse ça, on ne peut pas y aller.

200 Notre rôle est plus large que de s'assurer que vous êtes satisfaits et que le promoteur est satisfait de votre satisfaction; il faut que quelqu'un décide si ces ententes-là ne sont pas contraires aux intérêts d'une tierce partie. Par exemple, on vous propose chacun 50 000 \$ pour que vous disiez oui puis que vous disiez que vous êtes très heureux d'habiter Sainte-Catherine, et puis c'est fini, on n'en parle plus de votre contestation, de toutes sortes d'affaires; c'est un règlement qui pourrait peut-être satisfaire les parties mais qui serait contraire à l'intérêt d'autres personnes qui n'ont pas vu ça comme ça; ou encore, il est possible que vous ayez demandé des choses et que le promoteur en soit d'accord mais que ce soit contraire à la Loi sur l'environnement ou à d'autres facéties. Même si la Municipalité voulait faire certaines choses dans le but de vous donner satisfaction, si la loi interdit qu'une municipalité fasse ça, on ne peut pas y aller.

205 Donc, même après nos ententes, il y a comme une vérification des considérations qu'on va mettre sur papier pour s'assurer que ça correspond bien à l'intérêt commun. En général, les éléments qui font partie de nos ententes, ce que l'on va négocier à partir de maintenant... Le très grand avantage de procéder par médiation plutôt que par audience publique, c'est que les éléments qui auront fait l'objet de nos ententes sont, d'office, inscrits au certificat d'autorisation qui va être émis.

210 Donc, même après nos ententes, il y a comme une vérification des considérations qu'on va mettre sur papier pour s'assurer que ça correspond bien à l'intérêt commun. En général, les éléments qui font partie de nos ententes, ce que l'on va négocier à partir de maintenant... Le très grand avantage de procéder par médiation plutôt que par audience publique, c'est que les éléments qui auront fait l'objet de nos ententes sont, d'office, inscrits au certificat d'autorisation qui va être émis.

215 Donc, une municipalité ou un promoteur qui se voit émettre un certificat d'autorisation après une médiation a, dans son certificat d'autorisation, les obligations qu'il a prises envers les gens qui ont demandé la médiation, c'est textuellement écrit, ce qu'une audience publique n'offre pas comme garantie; il est possible que le ministre retienne les recommandations de la Commission, mais il est possible aussi qu'il ne les retienne pas. Donc, c'est un avantage intéressant sur lequel on veut miser nos discussions.

220 Parlant de discussions, on souhaite qu'à partir de maintenant, les discussions concernant ce projet aient lieu entre nous. Vous pouvez rencontrer le promoteur si ça vous chante et puis discuter avec de tout ce que vous avez discuter; lui pourra vous contacter puis discuter avec vous de ce que vous voudrez bien discuter.

225 Cependant, pour éviter que la médiation ne s'installe à l'extérieur du médiateur, puis qu'il se choque de ça, puis qu'il n'aime pas ça, puis qu'il dise que son rôle ne sert à rien, je vais vous demander de m'aviser à chaque fois que vous allez poser un geste concret dans le sens... Il se peut que ce soit très profitable puis que c'est comme ça que vous souhaitiez que ça marche; tout ce que je vous demande, c'est : avisez-nous. Dites-nous «on a rencontré le promoteur, on a discuté de telle affaire, puis on ne s'entendra jamais» ou encore «on va s'entendre, ça prend
230 telle allure», et caetera. Donc, nous, on va récupérer toutes ces conversations-là.

 On vous fait la même promesse, jamais on ne va rencontrer quelqu'un sans vous le dire. Alors vous serez au courant de nos horaires, vous serez au courant de nos rencontres. Que ce soient des contacts avec des personnes-ressources dans le but de nous éclairer sur certaines
235 dimensions de notre examen, de notre requête, ou que ce soient les éléments qui vous concernent plus directement parce qu'on a négocié puis fait des propositions, vous serez toujours avisés et informés de nos démarches et de nos rencontres. On vous demande la même affaire, mais on ne pose pas de contraintes et d'indications à proposer d'une manière plutôt que d'une autre.

240 Les contacts avec la Commission, pour éviter toutes sortes de difficultés de communication, on préfère qu'ils soient orientés vers les coordonnateurs de la Commission. Donc, jusqu'à maintenant, ç'a été Urbain qui vous a contactés le plus souvent; pour nous, on va continuer cette façon de faire, à moins que vous ayez des indications contraire, et puis on va
245 essayer de trouver des moments où nos rencontres peuvent être organisées à brève échéance et rapidement.

 Je vous signale qu'on entre en négociation et c'est toujours intéressant de le faire avec un certain rythme parce que, quand on est un peu plus distant par rapport aux rencontres et aux
250 réunions, bien, ç'a tendance à s'éterniser. Donc, comme notre objectif est de voir clair rapidement puis de tenter de trouver s'il y a des éléments de solutions, bien, on va vous demander de nous suivre là-dedans.

255 La première tâche, ça pourrait être d'identifier pour nous une personne avec qui on va devoir communiquer. Vous êtes deux personnes, vous avez signé une demande conjointe d'audience publique, c'est donc qu'on pense que vous avez une certaine proximité idéologique, en tout cas, pour le faire comme ça. Nous, pour faciliter les communications, on aimerait que vous nous désigniez un porte-parole, si vous voulez, quelqu'un qui, une fois qu'on a
260 communiqué avec cette personne-là, on peut dire «la Commission a communiqué avec les requérants».

265 La semaine dernière, on avait pris des dispositions pour tenir nos rencontres mercredi; ç'a pas été possible, on l'a tenue jeudi. On voudrait, autant que possible, faire en sorte que, comme la fréquence des rencontres va peut-être s'accélérer un peu, que dès qu'on a communiqué avec quelqu'un et qu'on s'est entendus sur le moment d'une rencontre, qu'on essaie, dans la mesure du possible, de maintenir cette contrainte-là. Donc, la semaine dernière, je pense qu'on avait tout fixé nos affaires sans jamais vous avoir parlé, et quand on est arrivés à vous parler, bien là, on vu qu'il y avait une contrainte, donc, on a...

270 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Bien, c'est parce qu'on s'est parlé, nous, c'est ça.

275 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Oui. Alors pour les prochaines fois, tentons de voir qui est la personne responsable, et puis on va communiquer avec cette personne-là. Également, pour la documentation, ces choses-là, ça nous prendrait une personne qui dit : «bien, je représente l'ensemble des requérants» - on sait que vous êtes juste deux, mais ça pourrait simplifier les choses pour nous.

280 Il y a deux aspects dans votre lettre de demande d'audience, et pour s'assurer de bien les comprendre, nous, on a séparé ça en éléments devant faire partie de la médiation et en éléments d'information additionnelle sur certains aspects.

285 En fait, si on réfère à ce document-là, nous, le premier élément d'information qu'on a ressorti de votre lettre, c'est que vous voulez avoir de l'information additionnelle concernant le drainage urbain et le drainage agricole en amont de la ville de Sainte-Catherine et relativement à l'augmentation des débits imputables au drainage agricole. En fait, vous faites référence à l'étude hydrologique et hydraulique de Dessau. C'est correct, ça?

290 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

295 Oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

300 Comment ça se fait que vous savez ça, vous autres, qu'il y a eu une étude de faite par Dessau?

Mme SYLVIE BOURASSA :

305 Parce qu'on a lu leur papier, leur étude d'impacts. C'est dans l'étude d'impacts.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Ils font référence à ce document-là dans l'étude d'impacts?

310 **M. BERNARD McNEIL :**

Oui, c'est ça.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

315

C'est comme ça que vous avez appris l'existence de ça. L'avez-vous demandé à quelqu'un?

Mme SYLVIE BOURASSA :

320

On l'a demandé, oui, à la rencontre d'information du 21 juin, on nous a dit que ce n'était pas disponible. Il y avait quelqu'un de chez Dessau qui était là, d'ailleurs, et on nous a dit que ce n'était pas disponible.

325 **M. BERNARD McNEIL :**

Parce qu'il y avait des procédures de...

Mme SYLVIE BOURASSA :

330

Juridiques, judiciaires à la cour qui faisaient que...

335 **M. BERNARD McNEIL :**

Il était non disponible.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

340

D'après vous autres, est-ce qu'il y a là-dedans des informations...

Mme SYLVIE BOURASSA :

345

Sûrement.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

... qui sont essentielles à votre compréhension complète?

350

Mme SYLVIE BOURASSA :

Sûrement. Sûrement, parce qu'en 1996, quand il y a eu la grosse inondation pour laquelle la Ville est poursuivie pour 9 millions \$, 8 ou 9 millions \$, il y a eu, d'après nous... Ils ont dû vouloir refiler la responsabilité à Saint-Constant, ou à d'autres municipalités en amont, et suite à ça, Saint-Constant a fait réaliser l'étude. L'étude, elle a été réalisée à la demande de Saint-Constant. Mais Sainte-Catherine a payé pour avoir l'étude en question, et c'est dans le cadre des procédures juridiques qu'ils s'en servent, alors on s'imagine qu'il doit y avoir là-dedans des informations qui sont pertinentes à la cause de l'inondation, la cause du coup d'eau qui est arrivé.

355

360

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Et ça changerait quoi dans votre opinion?

365

Mme SYLVIE BOURASSA :

Bien, ça change toute la pertinence des travaux pour contrer l'érosion des berges. Parce que, nous, on dit : si le problème est une augmentation constante du débit qui provient de l'amont de la rivière, ça donne quoi d'investir des millions de dollars en aval, planter des petits arbres puis des affaires comme ça, quand, au premier coup d'eau fort qui va arriver d'en haut, tout va partir avec.

370

375

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

O.K. Donc, vous craignez que des travaux... ou que l'absence de travaux en amont crée des problèmes plus bas, et que même si on fait des travaux adéquats maintenant en bas, dans quelques années, il peut arriver que ce soit totalement inutile compte tenu de l'augmentation des débits d'eau provenant de l'amont?

380

Mme SYLVIE BOURASSA :

C'est ça.

385

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

O.K. Donc, de cette étude-là, si on avait ces données-là, ça viendrait clarifier si on peut recevoir plus d'eau encore ou moins d'eau qu'actuellement?

390

M. BERNARD McNEIL :

395 C'est ça, oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

400 Si cet aspect-là était clarifié, est-ce que ça apporterait suffisamment d'informations pour vous permettre de se faire une idée? Si on vous dit que les débits d'eau, qui sont ceux qu'on connaît maintenant, n'augmenteront pas.

Mme SYLVIE BOURASSA :

405 Je ne pense pas qu'ils soient en mesure... Ça me surprendrait, moi, que le débit n'augmenterait pas, si on fait faire une étude sur l'évolution du débit, puis que cette étude-là est au coeur de poursuites juridiques. Je veux bien croire que peut-être, là... Mais je vais vous ajouter d'autre chose. Il y a deux volets à leur demande - c'est ça qu'il faut comprendre - il y a un volet qui touche l'usine de pompage, il y a l'autre volet qui touche les travaux contre l'érosion des berges.

410 Nous, on a entendu de nos propres oreilles le directeur général de la Ville, en assemblée du conseil, répondre à des citoyens «il n'y a pas d'urgence du tout de faire ces travaux-là, la Ville ne sait pas trop quand est-ce qu'elle va les faire, mais comme c'est bien du trouble, puis c'est bien long, puis qu'on haït bien ça, aller au ministère de l'Environnement, bien, on va faire d'une pierre deux coups puis on va le faire en même temps que la station de pompage».

420 Nous autres, on dit : si ça ne presse pas, puis que c'est juste parce que ça ne vous tente pas d'aller voir le ministère de l'Environnement, est-ce qu'on peut attendre d'avoir toutes les données. Non seulement moi et Bernard mais tout le monde qui sont concernés. Parce que le premier paragraphe, la première partie de la lettre, on dit : «période de consultation»; la plupart des gens qui sont directement touchés par ça ne sont pas au courant...

425 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Est-ce qu'on peut le mettre en deuxième partie? Je vais le noter tout de suite, l'information...

430 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

435 O.K. Alors nous autres, on dit : si les travaux ne pressent pas, bien, faisons-les plus tard; enlevez ça de votre demande de permis, restreignez-vous à la station de pompage, puis procédez. D'abord, c'est ça qui a l'air à presser, alors mettez-nous pas trois, quatre affaires dans la main, une, puis l'autre, on la réglera en temps et lieu.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Mais le projet actuel, il concerne quoi?

440

Mme SYLVIE BOURASSA :

Ils sont en train de construire... ils ont construit d'ailleurs une station de pompage, parce qu'ils n'avaient pas besoin du permis du ministère parce que ce n'est pas assez près des berges.

445

Cependant - je suis très au courant parce qu'il y a eu un comité de citoyens qui a conseillé la Ville, en tout cas, qui a donné son avis sur ce projet-là, puis j'en faisais partie - je peux vous dire que, jamais, à aucun moment donné, ils ont parlé de problèmes d'érosion ou de nécessité de faire des travaux. Ça ne fait pas longtemps, ça ne fait pas un an de ça.

450

Là, ils ont adopté un règlement d'emprunt. C'est correct, on était d'accord, ç'a été fait dans les règles de l'art. Et là, ils s'aperçoivent que pour faire leur station de pompage, il faut qu'ils passent des tuyaux pour l'alimentation, et que, pour ça, il faut qu'ils touchent à la rivière, et donc, ça leur prend un permis. Alors ils se disent «tiens, tiens, tiens! comme ça nous prend un permis, on va y aller pour le gros lot, jusqu'au fleuve, puis on va demander d'avoir tout de suite le permis pour des travaux d'érosion».

455

C'est la première fois qu'on entend parler de ça, même dans le cadre des discussions, puis des présentations, puis des sessions d'information publiques qu'ils ont tenues pour la station de pompage. Ça fait qu'on se dit : «bien, «coudon», c'est quoi, là», tout d'un coup, ça devient pressé.

460

Je vous signalerai que la dernière inondation, c'était en 1996, il n'y en a pas eu depuis ce temps-là, ça fait que je ne vois pas tout à coup l'urgence d'avoir un permis puis se garantir contre des catastrophes hypothétiques.

465

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Donc, à votre avis, tout l'aspect de réaménagement des berges n'est pas justifié à court terme?

470

Mme SYLVIE BOURASSA :

Non, pas maintenant. Et d'ailleurs, c'est M. Parent lui-même qui dit : «il n'y a rien qui presse».

475

M. BERNARD McNEIL :

«Il n'y a rien qui presse, on ne fera sûrement pas ça avant les cinq premières années ou...»

480 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

«On sait même pas si on va le faire».

485 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Mais qu'est-ce qui vous irrite dans le fait qu'on veuille le faire maintenant?

M. BERNARD McNEIL :

490 En tout cas, moi, de ma part - je ne veux pas parler pour Sylvie - moi, de ma part, c'est que j'ai peur que les travaux qu'ils font là, ils se servent des berges pour redistribuer des factures qui vont être comme cachées.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

495

Lesquelles?

M. BERNARD McNEIL :

500 Des coûts que, nous autres, on n'a pas... Là, on sait qu'il y a un 930 000 \$ pour la station de pompage, mais il y a d'autres coûts qui vont se rattacher sûrement en quelque part, puis on ne les voit pas venir, ces coûts-là, personne ne nous en parle. Mais là, ces coûts-là, est-ce qu'ils se servent de cette chose-là, des berges, pour dire «bien, si on a des rajouts, ça va tout passer, puis on va le mettre là-dessus». Moi, c'est ce qui me fait le plus peur.

505

Parce qu'on ne sent pas qu'il y a une grosse franchise, d'une part. Parce que quand on est allés à la soirée d'audience publique, on s'est toujours fait dire pratiquement «on n'a pas de réponse pour ça, on n'a pas de réponse pour ça».

510 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Par le promoteur et la Ville.

M. BERNARD McNEIL :

515

Et la Ville. Les deux.

Mme SYLVIE BOURASSA :

520

Pas le promoteur mais les ingénieurs-conseils.

M. BERNARD McNEIL :

C'est ça. Ça fait qu'en quelque part, tout le monde...

525

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Et vos questions étaient relatives au budget?

530

Mme SYLVIE BOURASSA :

Relatives à la pertinence des travaux. Il faut que vous sachiez que, tout ce qui concerne la station de pompage, il y a eu l'année passée toute une série de communications dans le bulletin de la Ville, il y a eu des journées d'information, parce que la Ville était en processus de faire faire son règlement... d'obtenir l'autorisation de passer un règlement d'emprunt pour construire sa station de pompage.

535

Il y a eu une documentation assez importante sur la question des inondations de 1996, la nécessité de construire une station de pompage pour se prémunir, éviter le risque que peut-être les assureurs ne voudraient plus assurer la Ville si cette station-là n'était pas construite, et caetera.

540

Jamais, durant tout ce processus-là, on nous a dit : «il y a deux volets au problème, la station de pompage et les berges». Jamais. Là, tout à coup, la station de pompage, les gens ont... C'est-à-dire, en fait, les gens n'ont pas signé contre, donc, ils ont fait adopter leur règlement d'emprunt, ils ont construit la station de pompage. Je ne sais pas comment ça se fait qu'ils n'ont pas pensé avant que ça leur prenait un permis du ministère.

545

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

550

D'après vous, est-ce que les plans ont pu changer en cours de route?

Mme SYLVIE BOURASSA :

Ça se peut que les plans aient changé en cours de route. Ça, c'est bien possible qu'entre le moment où, nous autres, on a été dans le comité puis le moment présent... Moi, quand bien même je passerais sur le pont Des Écluses... Ça se peut, puis je vais vous dire pourquoi. Les travaux du ponceau sur Des Écluses puis de la station de pompage, ça devait être terminé avant Noël l'année passée. Ça vient de finir. Ça fait que qu'est-ce qui s'est passé? Ils nous ont dit : «ah, c'est le ministère de l'Environnement qui a tardé - ça, c'est ce que Réjean Parent nous dit, qu'il nous a dit - le ministère de l'Environnement a tardé à nous donner le permis», puis après ça, on apprend qu'ils n'en avaient pas besoin, de permis. Ça fait qu'on dit : «c'est quoi, là, qui se passe». Le ministère de l'Environnement, je pense qu'il a le dos large dans cette histoire-là.

555

560

565

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

570 Le projet de la station de pompage, au moment où vous en discutiez dans votre comité de citoyens, est-ce qu'on a parlé d'un ordre de grandeur de ce projet-là? Est-ce que c'est un projet de 300 000 \$, de 1 million \$, de...

Mme SYLVIE BOURASSA :

575 900... Ce n'est pas tout à fait 900, ça tourne autour de 800 quelque mille, y compris l'expropriation de deux maisons.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

580 C'est ça. Donc, si on parle de 1 million \$ pour la station de pompage, ça ne vous renverse pas...

Mme SYLVIE BOURASSA :

585 C'est à peu près ça.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

590 ... c'est dans l'ordre de grandeur des choses.

M. BERNARD McNEIL :

595 930 000 \$. 930 000 \$ qui avait été...

Mme SYLVIE BOURASSA :

600 C'était tout détaillé, détaillé.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

605 Ensuite, on parle de réaménager les berges.

Mme SYLVIE BOURASSA :

605 2 millions \$.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Pour réaménager les berges. O.K., réaménager les berges, 2 millions \$.

610

Mme SYLVIE BOURASSA :

615

Première fois qu'on en entend parler. On dit : on ne comprend pas; si vous nous avez entretenus en long puis en large du problème des inondations il y a moins d'un an, bien, il me semble que c'est comme un tout, ça, là. De deux choses l'une : ou bien c'est un tout puis vous auriez dû nous en parler en même temps, puis vous auriez dû en parler à toute la population en même temps, d'ailleurs, ou bien ce n'est pas du tout pertinent.

620

On ne sait pas pourquoi ils veulent avoir à tout prix, tout d'un coup, quand ç'a pas l'air de presser, mais là, il faudrait qu'ils aient un permis tout de suite. Ça fait que, comme Bernard dit, c'est peut-être possible aussi qu'ils se lancent dans des travaux ou... Je ne le sais pas, ce qu'ils veulent faire, mais moi, je me dis : «ça ne presse pas, puis si tu veux le faire dans cinq ans, bien, tu le demanderas dans cinq ans». Et nous, on dit : «vous avez fait ça à toute vapeur».

625

Ils ont fait ça à toute vapeur. Les gens étaient en pleines vacances d'été. La rue Rivard, qui est concernée directement par ça, la moitié des maisons ne sont pas fini de construire. Puis Bernard...

630

M. BERNARD McNEIL :

Ils ne sont même pas au courant.

635

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

La rue Rivard, est-ce qu'elle est riveraine?

640

Mme SYLVIE BOURASSA :

Oui. Ça, c'est les riverains directs.

645

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Est-ce que les rives appartiennent aux propriétaires, les gens qui...

650

Mme SYLVIE BOURASSA :

Ça, c'est une autre affaire. Mon voisin de droite - moi, je suis riveraine, directement en arrière de la rivière, les deux - mon voisin de droite avait déjà fait une demande pour acheter le terrain à l'arrière, juste de son terrain, jusqu'à la rivière, «impossible, on ne vend pas aucun terrain».

Moi - je ne suis pas au courant de ça - je me construis une piscine creusée, puis je veux la mettre plus loin de la maison. Pour ça, je veux acquérir la bande de terrain qui est au fond - je

655 ne veux pas avoir nécessairement le talus - on me dit : «parfait, on va vous vendre ça, aucun problème». Le talus, 1 \$ pour faire une évaluation, tout le kit. Il y a juste moi qui veux faire ça.

660 Mon voisin me dit : «ah, tiens donc! ils ont accepté de te vendre; bien, parfait, moi aussi, je vais acheter». Il prend mon évaluation, il m'en paie la moitié, puis ça reste là. Là, tout à coup, on apprend que, là, l'évaluation sert à un paquet de monde, parce que la Ville, elle est bien pressée... Et même des nouveaux qui viennent d'arriver là se font dire par la Ville : «il faudrait que t'achèterais en arrière».

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

665 Vous me dites que la Municipalité aurait incité des citoyens à acheter des terrains riverains?

670

M. BERNARD McNEIL :

A acheter, oui.

675

Mme SYLVIE BOURASSA :

Fortement.

680

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Dans quelle optique?

685

Mme SYLVIE BOURASSA :

Bien, parce qu'ils veulent s'en débarrasser.

690

M. BERNARD McNEIL :

Parce qu'il y a 70 pour cent des berges qui leur appartiennent, puis ça va être 70 pour cent des coûts qui vont leur être facturés directement, ça fait que, là, ils veulent s'en départir.

695

Mme SYLVIE BOURASSA :

Tout ce qu'ils peuvent se débarrasser, là, j'imagine qu'ils seront contents. Il y a les deux côtés de la rive. Là, on parle d'un côté. L'autre côté, ça va être pas mal plus difficile parce que les gens sont pas mal plus loin, puis ça fait plus longtemps qui sont là - c'est des maisons plus

anciennes - probablement que le gens n'accepteraient pas d'acheter. Mais, bon, s'ils peuvent sauver ça, ils peuvent sauver ça. Mais, bon, là, ça presse, de vendre les terrains.

700 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Avez-vous l'impression d'avoir fait un bon achat?

Mme SYLVIE BOURASSA :

705

Moi, ça me dérange pas «pantoute». Parce que je connais le Code civil, ça fait qu'avant qu'ils m'obligent à faire des travaux sur mon terrain, ça va prendre des bons arguments. Ça, ils ne peuvent pas t'obliger. Mais là, ils nous disent aux sessions d'information «vous n'aurez pas le choix». D'ailleurs, on a carrément posé la question, on a dit : «allez-vous les obliger», «bien là, on ne peut pas vraiment les obliger». Tu peux ne pas faire tes travaux, mais s'ils passent avec des camions sur le terrain d'à côté, sur le tien, puis...

710

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

715

Mais pourquoi ils passeraient sur...

Mme SYLVIE BOURASSA :

720

A moins d'un cas de force majeure - à moins d'un cas de force majeure - là, la Ville peut t'obliger à faire des travaux, mais s'il n'y a pas de cas de force majeure, puis que ça leur tente d'aller abattre tous les arbres qu'il y a en arrière de chez vous... Moi, chez nous, c'est plein de gros arbres matures. Dans leur petit projet ici, ils veulent tout raser ça puis planter des arbustes.

M. BERNARD McNEIL :

725

Pour faire des aménagement en haut. Ça donnerait quoi?

Mme SYLVIE BOURASSA :

730

Nous autres, on dit : «regarde, commence peut-être par laisser les arbres qu'il y a là, puis on verra». L'étude, elle dit : «il n'y a pas de spécimens de faune ni de flore intéressants». Ils la font au mois de novembre, l'étude, c'est sec. Ils le disent, eux autres mêmes, «il y a des plantes qu'on n'a pas été capables d'identifier parce qu'elles sont desséchées». Nous autres, on dit : «coudon»...

735

M. BERNARD McNEIL :

Est-ce que c'est sérieux comme étude.

740

Mme SYLVIE BOURASSA :

C'est quoi, là. On n'en a jamais entendu parler, de cette étude-là. Moi, je suis sur le comité qui travaille sur la station de pompage, je n'ai jamais été au courant qu'il y avait des travaux, des études qui se faisaient pour le berges de la rivière.

745

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Elle a été déposée quand, cette étude-là?

750

Mme SYLVIE BOURASSA :

Avril 2000.

755

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Puis vous n'en avez jamais entendu parler?

760

Mme SYLVIE BOURASSA :

Jamais. Puis d'ailleurs, tu sais, ça ne prend pas un grand botaniste pour savoir que les plantes, la plupart des plantes indigènes au Québec, c'est au printemps...

765

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Vous, vous vivez sur le bord de ces rives-là; qu'est-ce qu'il y a là?

770

M. BERNARD McNEIL :

Il y a des canards, il y a des petits...

775

Mme SYLVIE BOURASSA :

Il y a de la faune, il y a de la flore, il y a des gros arbres.

780

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Oui, mais eux autres, ils ont pêché puis ils ont sortis de la barbote puis plein d'autres affaires.

M. BERNARD McNEIL :

Oui, oui.

785 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Ils ont pêché combien de temps? Il y a de la pêche... C'est sûr que tu ne pêcheras pas de truites, puis de brochets, puis rien de ça. Mais, nous autres, de toute façon... Ça, c'est accessoire dans le débat. Nous autres, on dit : «écoutez, si ça presse, vous allez nous le démontrer».

Puis l'élément qu'on parlait tout à l'heure, sur la question du débit, ça, c'est majeur. Parce que tout le monde qui habitent là depuis un certain temps sont unanimes pour dire «depuis dix ans, le débit de la rivière, il est différent». Quand il y a un gros orage, quand il y a une grosse pluie, avant, ça prenait 24, 36 heures avant que le niveau de la rivière augmente, puis là, ça prend quatre heures.

795 **M. BERNARD McNEIL :**

Moi, je suis natif de là. Mon père...

800 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Puis vous avez peur que dans un an, ça prenne trois heures, puis que dans deux ans, ça prenne deux heures.

805 **M. BERNARD McNEIL :**

C'est ça.

810 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Que tout leur 2 millions \$ parte avec la crue.

815 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Mais si vous aviez l'assurance que c'est le maximum?

Mme SYLVIE BOURASSA :

820 Bien, ça prendrait une autre assurance supplémentaire, que c'est justifié, ces travaux-là qui nous arrivent comme ça. Moi, je me dis, le processus normal des choses, c'est de parler de ça aux gens avant, puis qu'on ne vienne pas me dire «bien, on veut accélérer les affaires».

825 La station de pompage est le meilleur exemple qu'on ne peut pas imaginer. La station de pompage, qu'est-ce qu'ils ont fait? Ils ont sensibilisé les gens, ils ont publié des articles dans les journaux, ils ont tenu des journées d'information, et maintenant, ils sont en train de

demander le permis parce qu'il faut qu'ils passent des tuyaux. Bien, qu'ils fassent pareil avec l'érosion des berges.

830 Ce n'est pas normal que tu décides de faire 2 millions \$ de travaux, puis que, là, tu vas arriver, tu vas dire «ah, le ministère de l'Environnement nous a donné sa bénédiction». Moi, je pense que ce n'est pas comme ça qu'on fait les affaires. Surtout quand t'entends des gens de la Ville te dire «ça ne presse pas, mais c'est parce qu'on n'a pas le goût de retourner au ministère, ça fait qu'on fait d'une pierre deux coups». Ils sont payés pour ça, eux autres, là; bien, quand
835 ce sera le temps dans cinq ans, ils iront puis ils la referont, la demande.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

840 Alors d'après vous, les travaux ne sont pas justifiés?

Mme SYLVIE BOURASSA :

845 Ils ne sont pas urgents au point de vouloir absolument les passer avec quelque chose d'autre.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

850 Parfait. Acceptez-vous que les travaux puissent être regardés dans la perspective de les faire maintenant?

Mme SYLVIE BOURASSA :

855 Les travaux d'érosion?

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

860 Oui.

Mme SYLVIE BOURASSA :

Non.

865 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Bien, on a fini de négocier, madame, si vous n'acceptez pas que les travaux soient faits maintenant. La demande est là, ils veulent les faire maintenant.

870 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Ils ne peuvent pas les faire maintenant, mon cher monsieur, ils n'ont pas l'argent pour les faire. Il va falloir qu'ils aillent en règlement d'emprunt. Ils n'ont pas 2 millions \$ à la Ville à investir là.

875

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Ils parlent d'un montant réparti sur dix ans.

880

Mme SYLVIE BOURASSA :

Bien, nous, on dit que les gens doivent être consultés avant que ça se fasse, ces travaux-là. Il n'y en pas eu de consultation.

885

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Le BAPE a écrit à toutes les personnes.

890

M. BERNARD McNEIL :

A toutes les personnes?

Mme SYLVIE BOURASSA :

895

Sors ta lettre.

M. BERNARD McNEIL :

900

Ça, c'est la dernière lettre que j'ai reçue comme quoi vous étiez la personne qui était nommée pour être le médiateur. Regardez l'adresse à laquelle je l'ai reçue. Ce n'est même pas chez nous, ça, ce n'est plus chez nous, ça fait un an que je ne vis plus là.

Mme SYLVIE BOURASSA :

905

Ça fait un an qu'il n'habite plus là.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

910

Et vous aviez fait parvenir vos changements d'adresse au BAPE?

M. BERNARD McNEIL :

Je vais vous montrer.

915

Mme SYLVIE BOURASSA :

Bien, pas au BAPE, mais il a fait ses changements d'adresse, il reçoit ses comptes de taxes.

920

M. BERNARD McNEIL :

Je vais vous montrer l'autre lettre que j'ai reçue, encore du BAPE, à la bonne adresse, qui est arrivée peut-être une semaine avant. Puis même au niveau de la Ville, cette année, j'ai reçu mon compte de taxes à Saint-Philippe, puis ça fait un an que je reste là.

925

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Bien, vous avez un problème d'adresse, d'abord, ce n'est pas l'émetteur qui a un problème.

930

M. BERNARD McNEIL :

Non, non, non. Moi, j'ai donné toutes mes adresses... Quand j'ai écrit, j'ai toujours donné ma bonne adresse. Quand j'ai appelé...

935

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Mais vous voulez me dire quoi, là, en me disant que votre courrier ne vous arrive pas?

940

Mme SYLVIE BOURASSA :

La majorité du monde n'ont pas reçu les demandes.

945

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Comment vous savez que c'est la majorité du monde?

950

M. BERNARD McNEIL :

Parce qu'on en a parlé. Moi, j'ai demandé à mes voisins, mes voisins immédiats.

955

Mme SYLVIE BOURASSA :

Dans sa rue, il est le seul à voir reçu une lettre du BAPE.

M. BERNARD McNEIL :

960

Je suis le seul qui a reçu une lettre.

Mme SYLVIE BOURASSA :

965

Dans son croissant.

M. BERNARD McNEIL :

970

Dans mon croissant.

Mme SYLVIE BOURASSA :

975

Dans mon croissant, aucun autre que moi n'avait reçu de lettre du BAPE. C'est moi qui leur a dit...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

980

Comme que...

M. BERNARD McNEIL :

985

Comme quoi il y avait une soirée d'information.

Mme SYLVIE BOURASSA :

Qu'il y avait une soirée d'information. Toutes les adresses de la Place Séguin...

990

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

On va vérifier ça.

Mme SYLVIE BOURASSA :

995

... ils n'avaient pas reçu. Et, qui plus est, si tu n'habites pas encore dans la maison, tu vas avoir bien de la misère à recevoir ce courrier-là. La moitié des maisons de la rue Rivard n'étaient pas habitées... ou n'étaient pas construites en juillet quand ça s'est fait, cette affaire-là.

1000 Ça, c'est tous des gens qui vont être affectés par les choses et qui ne sont pas au courant de l'impact que ça peut avoir sur eux.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1005 Mais on ne peut pas blâmer personne de ne pas avoir été capable de rejoindre quelqu'un qui n'était pas là.

Mme SYLVIE BOURASSA :

1010 Non, mais on dit : «attendez, rejoignez-les». C'est quoi, l'urgence? Je reviens à ma question d'urgence; la dernière inondation, elle a eu lieu en 1996. L'année passée, quand j'étais sur le comité, ça ne pressait pas, ces travaux-là. Qu'est-ce qui s'est passé en un an pour que ça se mette à presser.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1015 Qu'est-ce qui vous inquiète dans la précipitation que vous semblez dégager autour de ça?

Mme SYLVIE BOURASSA :

1020 Bien, moi, quand on se presse comme ça puis qu'on veut couper les coins ronds, en partant, je me méfie.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1025 Vous vous méfiez de quoi?

Mme SYLVIE BOURASSA :

1030 Je dis : si c'est justifié, les travaux, prenez le temps de les expliquer à toutes les personnes qui vont être affectées. Non seulement aux riverains mais à tous les gens de Sainte-Catherine, parce que tous les gens de Sainte-Catherine vont devoir assumer les coûts de ça en partie, une partie des coûts.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1035 Bien, vous me posez un problème, madame Bourassa, parce que vous remettez en cause la pertinence du projet.

1040 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Je remets en cause un volet. Regardez bien. Nous autres, ils nous disent, à la Ville...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1045

Non, ce n'est pas un volet, c'est un pan complet du projet.

Mme SYLVIE BOURASSA :

1050

Oui, c'est un volet. Regardez. Nous autres, la Ville ne nous a jamais parlé d'érosion des berges - on recommence - ils nous ont parlé de la station de pompage. Ils nous disent «là, on aimerait ça, finir la station de pompage avant l'hiver, on aimerait ça, passer nos tuyaux - là, c'est un autre point, ça, de la lettre - on va bloquer les deux tiers de la rivière maximum 48 heures, on vous le jure».

1055

Bien, c'est ça, ils nous le juraient l'année passée aussi, qu'il fallait que ça se finisse avant Noël, puis ça vient de se finir, les travaux des écluses. Ça fait que, moi, je me dis... On leur a tout simplement dit : «si vous êtes certains de votre coup, écrivez-le quelque part», «est-ce qu'il y a quelqu'un quelque part que c'est écrit, dans un contrat avec l'entrepreneur, qu'il va faire ça, que maximum 48 heures...» Parce que, tu sais, bloquer une rivière aux deux tiers pendant trois jours, ça va avoir des gros effets en aval. Alors ça, c'est première chose.

1060

Nous, on nous a dit, à la Ville, tout le temps Réjean Parent : «ce qui presse, c'est la station de pompage; le reste, on le fait parce qu'on fait deux pierres deux coups». Ça fait que, là, si, tout à coup, ils viennent me dire que c'est bien fondamental, leur affaire, bien, si c'est si fondamental que ça, ça vaut la peine d'en discuter entre plus que dix personnes autour d'une table.

1065

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1070

Madame Bourassa, est-ce que vous êtes en train de me dire que votre proposition, c'est de scinder le projet en deux?

Mme SYLVIE BOURASSA :

1075

Oui. S'ils veulent faire leur station de pompage, qu'ils nous mettent une clause comme quoi - que ce soit très clair, écrit - 48 heures, la rivière, c'est fini, les tuyaux sont passés, ils peuvent compléter leur station de pompage, ils la feront. Pour le reste, on attendra plus tard et on s'en reparlera. On ne dit pas non, on dit juste qu'on veut s'en reparler, et on veut avoir les éléments de décisions pour pouvoir décider. Là, on ne l'a pas, l'information.

1080

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1085

Madame Bourassa, votre proposition, est-ce qu'on la prend puis on la note comme ça?

Mme SYLVIE BOURASSA :

Es-tu d'accord avec ça?

1090

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Vous êtes certaine?

1095

Mme SYLVIE BOURASSA :

Oui, oui, oui. Ç'a toujours été ça, nous autres, qu'est-ce qu'on voulait.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1100

Proposition qu'il vous apparaît souhaitable de présenter au promoteur, c'est de dire : le projet tel qu'il est soumis est inacceptable...

Mme SYLVIE BOURASSA :

1105

C'est ça.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1110

... on le veut séparé en deux?

Mme SYLVIE BOURASSA :

C'est ça.

1115

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Premier volet, la station de pompage.

1120

Mme SYLVIE BOURASSA :

Exact.

M. IOAN BOKOR, analyste:

1125

Mais la station de pompage, madame Bourassa, elle n'est pas soumise à la procédure...

Mme SYLVIE BOURASSA :

1130

Non, pas la station mais ce qu'ils demandent comme permis pour pouvoir passer des tuyaux dans la rivière.

M. IOAN BOKOR, analyste:

1135

La pose des tuyaux, elle est soumise à la procédure d'évaluation environnementale parce qu'ils vont toucher une partie du littoral...

Mme SYLVIE BOURASSA :

1140

Ça leur prend un permis.

M. IOAN BOKOR, analyste:

1145

Oui, c'est ça.

Mme SYLVIE BOURASSA :

1150

Bon. Alors pour cette partie-là de leur demande, nous autres, on dit : si vous nous donnez des assurances formelles comme quoi ce que vous nous dites, que ça ne prendra pas plus que 48 heures, si ça devient une assurance formelle, on est d'accord.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1155

Qu'est-ce que vous exigez comme assurance?

Mme SYLVIE BOURASSA :

Que ce soit écrit.

1160

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Oui, mais même si c'est écrit, madame, s'il arrive un événement fortuit qui rend ça impossible, indépendamment des volontés de tout le monde...

1165

Mme SYLVIE BOURASSA :

Ça peut toujours arriver.

1170

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Bien, c'est ça, il faut s'embarquer dans des engagements humainement possibles. Je ne peux pas vous garantir dans l'absolu qu'il ne mouillera pas le 4 juillet, moi, je ne peux pas vous faire ça.

1175 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Bien, c'est pire... Oui, mais là, écoutez, qu'est-ce qu'on fait? Il va y avoir une méchante inondation l'autre bord si la rivière est coupée aux deux tiers.

1180 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Mais c'est ça que...

1185 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Oui, mais «si ce n'est pas un problème, écris-le».

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1190 Mais de la manière que vous voulez que ce soit écrit, ça va être un problème.

Mme SYLVIE BOURASSA :

Bien non, ce ne sera pas un problème.

1195

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Vous voulez l'assurance formelle qu'il n'y aura pas de problèmes.

1200 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

1205 Non, je ne veux pas l'assurance formelle, je veux l'assurance formelle qu'ils vont restreindre au minimum le temps où ils vont bloquer la rivière, et que, généralement, ça ne devrait pas, normalement, dans des circonstances normales, ça ne devrait pas prendre jusqu'à 48 heures. Parce que des promoteurs qui prennent leur temps, on a déjà vu ça.

(Courte suspension)

1210 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Ce sont les éléments qu'on a relevés de votre lettre comme étant des éléments qui étaient de vos préoccupations. Notre premier élément qu'on a relevé, c'était concernant la

période de consultation - la discussion qu'on vient d'avoir - on fait un tour de table assez rapide de différents aspects.

1215

Alors à l'égard de la période de consultation, ce qui semble se dégager, c'est que vous trouvez que ç'avait été bâclé, que les citoyens n'ont pas été rejoints, puis à votre avis, le monde n'est pas informé?

1220

M. BERNARD McNEIL :

Oui.

1225

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Alors on fait quoi? On s'y prend comment? On informe les citoyens ou on prend des mesures pour aller voir s'ils sont informés? Qu'est-ce que vous souhaitez? Un sondage auprès des citoyens pour voir si le monde est au courant?

1230

Mme SYLVIE BOURASSA :

Non, pas un sondage. Quand ils veulent communiquer avec les citoyens, je pense que la Ville sait très bien comment faire, je pense qu'on n'a pas besoin de leur dire comment...

1235

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Oui, mais on a écrit à tout le monde, nous autres, puis là, ils nous ont dit qu'on aurait écrit n'importe où.

1240

Mme SYLVIE BOURASSA :

Il y a des gens qui n'ont pas reçu vos lettres. Je vais vous donner un exemple, tous les citoyens qui ne sont pas riverains...

1245

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

On a pris nos listes de noms et d'adresses à partir du rôle de taxation.

1250

Mme SYLVIE BOURASSA :

Oui, mais le rôle de taxation... Le citoyen, s'il n'est pas encore passé chez le notaire, il n'est pas là.

1255

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Bien, c'est sûr, madame, le prochain qui va acheter une maison, puis qu'il n'a pas encore acheté, on ne le contactera pas à soir.

Mme SYLVIE BOURASSA :

1260 Ça fait que la Ville, elle, quand elle rencontre des gens puis qu'elle leur offre d'acheter le terrain en arrière, je pense qu'elle devrait au moins leur dire qu'il y a ça qui plane dans l'air, minimum.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1265

Là, il y a deux choses, là, il y a deux choses...

Mme SYLVIE BOURASSA :

1270 Moi-même, monsieur Pelletier, moi-même - je ne parle pas pour les autres - **moi-même...**

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1275

Vous êtes-vous fait avoir en achetant ce terrain-là?

Mme SYLVIE BOURASSA :

1280 Pas du tout, puis je ne regrette pas de l'avoir acheté, parce que ça ne m'inquiète pas plus que ça en terme d'obligation de faire des travaux chez nous. Ce n'est pas ça. Il n'y a pas rien que chez nous qu'ils vont en faire, des travaux, ils vont en faire l'autre bord de la rivière, ils vont en faire ailleurs, puis on va les payer sur nos taxes, on va les payer en double. Si jamais qu'on décide de faire le travail chez nous, plus...

1285

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Mais par rapport à la période de consultation... Madame Bourassa...

Mme SYLVIE BOURASSA :

1290

Oui, oui, oui, mais...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1295

... prenons point par point, autrement on va être encore ici à 11 h 00 ce soir.

1300 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

O.K. Alors période de consultation, il paraît un petit article grand comme ça dans le journal. La Ville, si elle avait voulu mettre ses citoyens au courant de façon correcte...

1305 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Laissez faire ça, madame Bourassa. Dites-moi ce que vous voulez pour que vous soyez contente sur cet aspect-là.

1310 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Qu'ils consultent les citoyens de l'ensemble de la ville.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1315

Ça, c'est dit. Qu'est-ce qu'on fait?

Mme SYLVIE BOURASSA :

1320

Bien, ils le savent, quoi faire, monsieur Pelletier.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1325

Non, vous, vous me dites quoi faire. Qu'est-ce qu'on fait?

Mme SYLVIE BOURASSA :

Qu'ils prennent leur bulletin, qu'ils publient des articles dans Le Reflet, qu'ils fassent ce qu'ils font d'habitude. Ce n'est certainement pas moi qui va leur dire comment faire.

1330

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Oui, madame...

1335 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Non.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1340

... c'est ça, là.

Mme SYLVIE BOURASSA :

1345 Non, ce n'est pas moi. Voyons, là! Quand la Ville veut dire quelque chose à ses citoyens, elle sait comment. Qu'elle fasse ça.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1350 Alors on fait quoi?

Mme SYLVIE BOURASSA :

Alors son bulletin interne, son bulletin municipal...

1355 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Alors vous souhaitez quoi par rapport au bulletin?

Mme SYLVIE BOURASSA :

1360 A toute les portes.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1365 Un bulletin municipal à toutes les portes.

Mme SYLVIE BOURASSA :

1370 Des articles dans Le Reflet qui parlent des coûts...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Est-ce que vous savez ce qui a été fait?

1375 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Bien oui, je le sais.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1380 Alors vous allez me le dire.

Mme SYLVIE BOURASSA :

1385

Un petit entrefilet gros comme ça, là, publié par le BAPE, qui dit qu'il y a une séance d'information publique le 21 juin.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1390

Vous n'avez jamais entendu parler de la Municipalité de ce projet de restauration des berges?

Mme SYLVIE BOURASSA :

1395

Jamais, jamais, jamais.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1400

Jamais?

Mme SYLVIE BOURASSA :

Jamais.

1405

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Il n'y a jamais eu à votre connaissance une communication de la Municipalité vers ses citoyens dans ce projet-là?

1410

Mme SYLVIE BOURASSA :

Non.

1415

M. BERNARD McNEIL :

Moi, je l'ai su à la soirée d'information.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1420

Alors il y a eu quelque chose.

Mme SYLVIE BOURASSA :

1425

Bien non. **Votre** soirée d'information.

M. BERNARD McNEIL :

Votre soirée à vous autres.

1430 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

O.K. Donc, celle organisée par le BAPE?

1435 **M. BERNARD McNEIL :**

Par le BAPE.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1440 Aucune autre communication que celle-là?

M. BERNARD McNEIL :

Non.

1445

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Et qu'est-ce qui la rend insuffisante?

1450 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Le 21 juin, la date.

M. IOAN BOKOR, analyste:

1455

Monsieur Pelletier, si vous me permettez.

1460 Le BAPE n'a pas de contrôle au sujet de la date. C'est le ministre qui délègue le BAPE à l'époque ou à la date que le ministre décide de tenir cette séance d'information. On n'a pas de contrôle.

Mme SYLVIE BOURASSA :

1465 Bien non. On est prêts à accepter ça. On l'a dit, d'ailleurs, le soir même à Mme Bourdages, je crois, qui était là, et elle a convenu que ce n'était vraiment pas la période la plus propice à une consultation qu'on veut sérieuse. Puis je ne vous dis pas que c'est la faute du BAPE ou du ministre, je ne dis même pas que c'est la faute de la Ville, je dis que c'est peut-être arrivé par un concours de circonstances malheureuses. Mais le fait que le 21 juin, les gens sont en vacances, sont dans le congé de la Saint-Jean Baptiste, ils ne sont pas là à la journée d'information, puis ils n'ont probablement même pas vu le petit entrefilet dans le journal local.

1470

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1475 O.K. C'est impossible de retourner au mois de mai, c'est impossible de retourner au mois de juin.

Mme SYLVIE BOURASSA :

1480 Effectivement.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Maintenant, pour la suite?

1485 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

La suite? Minimalement, qu'ils en parlent dans leur bulletin interne.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1490 Oui, mais on va faire quoi? Ils vont faire ça, ils vont informer les citoyens?

Mme SYLVIE BOURASSA :

1495 Oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1500 Parce que les citoyens, actuellement, ne sont pas informés?

Mme SYLVIE BOURASSA :

Non.

1505 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Pas du tout?

1510 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Non.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1515

Comment vous le savez, qu'ils ne sont pas informés?

Mme SYLVIE BOURASSA :

1520

Bien, écoutez, les gens qui restent à trois rues de chez nous, ils n'ont pas reçu de lettre de vous, ils n'ont pas rien fait, ils ne sont pas allés à aucune journée, ils ne sont pas au courant du projet.

M. URBAIN SOSS :

1525

Juste une précision. On a envoyé une lettre juste à vous deux pour dire qu'il y a une médiation parce que vous êtes les requérants, mais on n'en a pas envoyé à vos voisins.

Mme SYLVIE BOURASSA :

1530

Non, non, mais je parle de votre lettre que vous avez envoyée pour aviser qu'il y avait une journée d'information. Mais - pour vous donner un exemple - sur la rue Rivard, les gens qui habitent sur l'autre côté de la rue, ils ne l'ont pas reçue, cette lettre-là, alors eux, ils ne sont pas au courant de rien.

1535

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1540

Il y a un rapport des activités d'information ayant eu cours jusqu'à maintenant produit par le BAPE. On va y référer et on va vérifier tous ces aspects-là pour bien les mettre comme il faut, parce qu'il va probablement se trouver autant de citoyens pour dire que tout le monde le sait qu'il y a de citoyens pour dire que personne ne le sait. Donc, il va falloir qu'à un moment donné, on se satisfasse de ce qui se sait ou de ce qui ne se sait pas. Parce que si vous nous demandez de faire une campagne d'information avant de négocier, je vais vous dire tout de suite...

1545

Mme SYLVIE BOURASSA :

Je ne vous demande pas ça à vous. Vous venez de me demander...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1550

Non, non, madame...

Mme SYLVIE BOURASSA :

1555

... «qu'est-ce que vous voulez que la Ville fasse», bien, je vous l'ai dit. Je ne vous parle pas à vous, au BAPE; je dis que la Ville les informe, ses citoyens. Je ne vous demande pas de le faire. La Ville, elle a un petit bulletin qu'elle paye puis qu'elle envoie à toutes les portes, qui

est livré à toutes les portes; qu'ils s'en servent, qu'ils l'écrivent dedans. Le Reflet, ils ont rien qu'à faire ça comme ça puis le journaliste va être là pour faire le reportage; qu'il le fasse.

1560 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Il y a une revue de presse qui a été faite sur ces événements-là. Vous avez pris connaissance de ces documents?

1565 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Revue de presse? Oui, mais là, vous me parlez toujours de ce qui a suivi la...

1570 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Moi, je parle de l'information qui a circulé dans la municipalité entourant ce projet-là.

Mme SYLVIE BOURASSA :

1575 Bien, justement, la revue de presse a fait qu'il y a des citoyens qui nous ont appelés qui étaient très inquiets et qui sont venus au conseil de ville...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1580 Comment ils font pour vous appeler? Pourquoi ils vous appellent?

Mme SYLVIE BOURASSA :

Parce qu'ils voient notre nom dans le journal.

1585 **M. BERNARD McNEIL :**

Bien, parce qu'ils ont vu notre nom dans le journal. Moi, j'ai fait passer une...

1590 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Donc, il y en a eu de l'information qui a circulé si vous avez du monde qui vous appelle.

1595 **M. BERNARD McNEIL :**

Bien, c'est parce qu'on a fait passer une information comme quoi on n'a pas eu d'informations.

Mme SYLVIE BOURASSA :

1600

Ce n'est pas nous autres qui est le promoteur, monsieur Pelletier.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1605

Mais c'est parce que vous n'avez pas assez d'appels que vous voulez plus d'informations? Qu'est-ce qui est fait derrière ça? Je ne comprends pas.

M. BERNARD McNEIL :

1610

Qu'on n'a pas assez d'appels.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1615

Vous prônez que les citoyens ne sont pas au courant puis qu'ils...

Mme SYLVIE BOURASSA :

Les citoyens ne sont pas au courant, monsieur Pelletier...

1620

M. IOAN BOKOR, analyste:

Du projet?

Mme SYLVIE BOURASSA :

1625

... ils ne sont pas au courant du projet contre l'érosion des berges. Ils sont au courant du projet de station de pompage; encore que là, je serais curieuse de faire un sondage. Ils ne sont pas au courant du projet d'érosion des berges pour la bonne et simple raison qu'il n'y a pas eu de campagne d'information. Puis moi, si je veux en parler à mon voisin, j'ai bien le droit, mais ce n'est pas ça qui dit que la Ville, elle s'est acquittée de ses responsabilités dans ce dossier-là.

1630

M. IOAN BOKOR, analyste:

1635

Madame Bourassa - si vous me permettez - cette lettre de demande d'audience publique, vous l'avez signée le 4 juillet?

Mme SYLVIE BOURASSA :

Oui.

1640

M. IOAN BOKOR, analyste:

La période de consultation est figurée sur votre lettre comme une constatation que la période...

1645 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

N'était pas bien choisie.

1650 **M. IOAN BOKOR, analyste:**

Pas bien choisie. Aujourd'hui, puisqu'on s'embarque dans une procédure de médiation, est-ce que, toujours cet aspect, c'est un aspect que vous voulez négocier, que vous voulez avoir de l'information supplémentaire?

1655 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Absolument. Absolument. A la limite, qu'on en fasse une autre journée d'information publique pour tout le monde.

1660 **M. IOAN BOKOR, analyste:**

1665 Parce que, maintenant, il va falloir qu'on établisse une liste de choses que vous allez avoir à négocier avec le promoteur, une liste de questions supplémentaires que vous voulez avoir sur des points techniques du projet, puis il y va y avoir sûrement des questions que la Commission elle-même va poser au sujet du projet. Je me demande, la période de consultation, on l'insère où.

Mme SYLVIE BOURASSA :

1670 J'aimerais ça revenir un petit peu en arrière, si vous voulez, parce que, là, on est partout.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1675 Oui.

Mme SYLVIE BOURASSA :

1680 Là, tantôt, on a dit une chose. Nous autres, ce soir là, si la Ville dit, nous là ce qu'on veut, ce qui est important maintenant, tout de suite, qui est pressé, c'est qu'on complète la station de pompage avant l'hiver et qu'on a un libellé raisonnable sur le temps que la rivière va rester bloquée, et que tout ce qui concerne l'érosion, on convient qu'on reprend ça... on efface puis on recommence - ça ne presse pas, d'abord, qu'ils nous disent - on efface et on

1685 recommence. Ils feront leur campagne d'information comme ils voudront, mais ça ne fera pas l'objet du permis.

Autrement dit, ils vont scinder leur demande, ils vont avoir leur station de pompage avant l'hiver, s'ils veulent. Ça ne les empêche pas de faire leur consultation durant l'hiver sur l'érosion, puis toute la patente. De toute façon, ils ne feront pas ça là, là - on est rendu le 28 septembre - alors qu'est-ce que ça va changer, qu'ils vont pouvoir faire cette année, qui est tant, tant dramatique. Alors on dit, nous : scindez-la, votre demande, enlevez ça de là, réglez la station de pompage. Ça, on n'est pas intransigeants là-dessus. On dit : donnez-nous des assurances raisonnables que vous n'êtirerez pas ça jusqu'aux calendes grecques, puis ça va aller; l'autre portion des choses, l'érosion, mettez-les de côté...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Y compris l'assèchement.

Mme SYLVIE BOURASSA :

Oui, y compris... C'est ça, le noeud du problème. Le restant, la station, elle est toute finie, elle. Alors nous autres, on dit : puis le restant, l'érosion, enlevez ça de votre demande de permis, discutez-en convenablement avec les gens, expliquez ce que vous voulez faire, dites-nous pourquoi, parlez-nous du débit, parlez-nous de tout ça, puis après ça, les gens feront ce qu'ils ont fait quand vous avez voulu faire la station de pompage, ils se prononceront.

Ils l'ont fait pour la station de pompage, ils ont fait une soirée d'information, ils ont invité les citoyens, les gens avaient été informés de ça par le bulletin de la Ville, par les journaux...

M. BERNARD McNEIL :

Moi, je ne restais pas encore là.

Mme SYLVIE BOURASSA :

... et ça s'est fait très correctement. Ça peut se refaire à nouveau. Alors nous autres, on dit : calmons-nous, faisons ça normalement, correctement, les gens ne pourront pas dire qu'ils n'auront pas été informés parce qu'ils vont avoir eu plein de choses, et vous aurez l'occasion d'expliquer votre point de vue, puis s'il y a des citoyens qui ont des questions, ils auront l'occasion de les poser, et tout se fera correctement; autrement dit, essayez pas d'en passer deux en même temps; passez-en une, puis l'autre, discutez-en correctement avec les citoyens.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

O.K. J'ai bien compris votre manière de voir les choses.

1730 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Je pense que c'est raisonnable comme façon.

1735 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Est-ce qu'on peut penser que la première partie étant à formuler... Je vais essayer de formuler quelque chose pour avoir une garantie suffisante que les travaux seront faits en fonction de vos craintes puis de vos appréhensions. Prenons par hypothèse qu'ils signent ça puis on s'entend, tout le monde.

1740

La deuxième partie - qui est pour des fins de négociation, parce que le projet est un dans son ensemble - la deuxième partie, si on prenait ça morceau par morceau puis élément par élément. Vous dites : «il y a des études qui sont là, qui nous seraient utiles, puis qui ne peuvent pas être accessibles». Bon, correct, on peut attendre qu'elles le soient, accessibles, ces études-là.

1745

M. BERNARD McNEIL :

Qu'elles le soient.

1750

Mme SYLVIE BOURASSA :

C'est ça, et que la Ville en parle. La Ville elle-même, de toute façon, il y a des éléments là-dedans qui... Je ne dis pas qu'elle est complètement en tort, la Ville de Sainte-Catherine. J'ai l'impression qu'elle a un rôle de victime en partie. Tu sais, je veux dire, elle recueille... Puis ce n'est pas pour rien que ses avocats sont en train de chicaner avec les avocats, présumons-nous, de Saint-Constant. Alors on dit : faites-nous donc confiance un peu.

1755

1760

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Donc, d'après vous, il y a comme une responsabilité qui pourrait être portée un peu plus haut?

1765

M. BERNARD McNEIL :

Oui.

1770

Mme SYLVIE BOURASSA :

Exact. Bien, c'est-à-dire oui... On ne le sait pas, on présume. L'eau vient d'en haut, ça fait qu'on se dit que, logiquement...

1775

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

O.K. Mais si on avait des confirmations, par exemple, qui nous disent que tout le bassin versant de ces rivières-là est occupé actuellement à x pour cent, c'est-à-dire 90 pour cent de l'eau potentiellement ramassable dans tout le bassin versant de la rivière est déjà dedans...

1780

Mme SYLVIE BOURASSA :

Bien, ils nous expliqueront ça. Pas rien qu'à nous deux, à tous les citoyens de Sainte-Catherine. Ils nous diront : voilà, citoyens - pas M. McNeil, Mme Bourassa, puis trois, quatre autres de la rue Rivard - citoyens de Sainte-Catherine, nous, Ville de Saint-Constant, on pense qu'il faudrait faire des travaux pour contrer l'érosion des berges entre tel secteur et tel secteur; voici comment on voudrait procéder, voici pourquoi, voici.... Et les gens... qu'ils le disent aux gens pour la station de pompage.

1785

1790

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Puis la rencontre qu'il y a eu vous paraît insuffisante?

1795

Mme SYLVIE BOURASSA :

Bien totalement.

M. BERNARD McNEIL :

1800

On était huit.

Mme SYLVIE BOURASSA :

1805

Regardez - je vous l'ai un peu décrit, ce qu'ils ont fait pour la station de pompage - ils ont nommé un comité de citoyens, trois inondés, trois non inondés, ils nous ont fait sept, huit rencontres, ils nous ont tout expliqué. Dessau-Soprin était là, on pouvait poser toutes les questions qu'on voulait. Ils nous ont expliqué le projet en long et en large. Après ça, ils ont dit, bon, «voilà les solutions possibles, on a convenu d'une solution qui serait préférable, puis après ça, on a travaillé avec la Ville pour diffuser l'information à tous les citoyens», et ils nous ont demandé «qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse pour être certain que les gens vont savoir ce qui se passe et vont connaître tous les tenants et aboutissants de ce projet-là».

1810

1815

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Là, on parle de la station de pompage?

Mme SYLVIE BOURASSA :

1820

Oui. Alors on dit : faites pareil avec les travaux d'érosion.

M. IOAN BOKOR, analyste:

1825

Madame Bourassa, il y a eu une soirée d'information le 10 juin 1999 sur des travaux de protection contre l'érosion en bordure de la rivière du Portage à Sainte-Catherine.

Mme SYLVIE BOURASSA :

1830

10 juin 1999?

M. IOAN BOKOR, analyste:

Oui.

1835

Mme SYLVIE BOURASSA :

Je ne suis pas au courant de ça.

1840

M. IOAN BOKOR, analyste:

Vous avez ici le document de la Ville à cette soirée d'information...

1845

M. BERNARD McNEIL :

Ç'a été publié où?

1850

M. IOAN BOKOR, analyste:

Publié dans un journal local, j'imagine. Vous avez tout ça dans le PR 3.1.

Mme SYLVIE BOURASSA :

1855

Moi, je n'ai pas assisté à cette journée-là d'information.

M. IOAN BOKOR, analyste:

1860 Il y a une rencontre d'information qui a été tenue...

M. BERNARD McNEIL :

Moi, je n'ai jamais reçu le...

1865

M. IOAN BOKOR, analyste:

... à la salle du conseil, hôtel de ville, Sainte-Catherine, il y a eu plusieurs personnes qui étaient présentes, des citoyens.

1870

Mme SYLVIE BOURASSA :

Est-ce que c'est l'érosion ou la station de pompage?

1875

M. IOAN BOKOR, analyste:

Sur l'érosion, travaux de protection.

Mme SYLVIE BOURASSA :

1880

Ça, c'était une session information au Centre communautaire?

M. IOAN BOKOR, analyste:

1885

Je vous dis l'adresse - je ne sais pas si c'est le Centre communautaire - c'est la salle du conseil, hôtel de ville, 5465, boulevard Marie-Victorin.

Mme SYLVIE BOURASSA :

1890

Je ne suis pas au courant. On aurait dû avoir une lettre d'invitation pour y aller. Je ne suis pas au courant. Je n'ai jamais été là.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1895

Parce qu'on pourrait avoir des surprises, madame Bourassa, si on commençait à faire le calendrier des événements puis des consultations, vous constateriez qu'il est rempli. Que les citoyens n'y aient pas été, ça, je peux comprendre ça...

Mme SYLVIE BOURASSA :

1900

Monsieur Pelletier, regardez, moi, je lis le journaux locaux...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1905 Vous n'avez pas vu ça?

Mme SYLVIE BOURASSA :

1910 Non. Attendez, ce n'est pas ça que je dis... Un instant! Il y a une maudite différence - excusez-moi - entre publier un avis de convocation à une session d'information... Quand je vous parle de la station de pompage, ce n'est pas un avis de convocation qu'ils ont publié, ils ont publié des **pages** d'information, ils ont publié un bulletin de la Ville avec des informations sur la nature des travaux, les coûts, et caetera, et comment ç'allait se refléter sur le compte de taxes - une maison de 100 000 \$, ç'allait faire tant d'argent sur le compte de taxes. C'est ça que je veux dire.

1915 Parce que vous savez très bien comme moi que si tu dis «ah, moi, j'ai publié un petit entrefilet de 2 pouces par 4 pouces dans le journal, voilà, merci, je me suis acquitté de mes responsabilités»... Je me dis, c'est drôle, pourquoi ils en ont fait tant que ça l'année passée pour la station de pompage, puis que, là, un petit entrefilet de 2 pouce par 4 pouces ça suffit. Si les citoyens le voient pas, tant pis pour eux autres? Un instant, là! Ce n'est pas comme ça que ça marche. Je pense que tout le monde sait que les avis légaux...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1925 Pourquoi vous savez que tout le monde sait?

Mme SYLVIE BOURASSA :

Bien non... Les avis légaux, monsieur Pelletier, les lisez-vous, vous?

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1935 Ceux qui me concernent, oui.

Mme SYLVIE BOURASSA :

1940 Bien, justement. Ça fait que si les gens n'habitent pas sur le bord de la rivière, ils ne pensent peut-être pas qu'ils sont concernés. Bien, ils sont concernés, ça va leur coûter de l'argent sur leur compte de taxes.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1945

Mais tous les citoyens ont le droit de s'informer. Ce n'est pas une obligation municipale, c'est une obligation individuelle. Pourquoi vous êtes au courant, vous? Parce que vous vous êtes informée.

1950

Mme SYLVIE BOURASSA :

Non, parce qu'on m'a écrit.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1955

On a écrit à tout le monde.

Mme SYLVIE BOURASSA :

1960

Vous avez écrit à tous les citoyens de Sainte-Catherine?

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

325 citoyens concernés par ce projet-là.

1965

Mme SYLVIE BOURASSA :

A tous les citoyens de Sainte-Catherine?

1970

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Tous les citoyens concernés par ce projet-là.

1975

Mme SYLVIE BOURASSA :

Ils sont **tous** concernés.

1980

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Bien, si la Municipalité veut répartir ses taxes, ça, c'est autre chose. Nous, on a l'obligation de consulter les citoyens qui sont immédiatement concernés par la zone d'étude.

1985

Mme SYLVIE BOURASSA :

1990 Écoutez. Moi, tout à l'heure, je pense qu'on a fait une proposition qui a de l'allure. Si on nous dit qu'on s'est suffisamment informés, bien, nous autres, *that's it*, on va arrêter là puis on va faire une campagne d'information dans la ville de Sainte-Catherine. Je ne suis pas sûre qu'ils vont apprécier.

M. BERNARD McNEIL :

1995 Parce qu'à la soirée d'information, on était huit personnes...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2000 On n'est pas là pour eux, madame Bourassa, on est ici pour vos propres besoins.

Mme SYLVIE BOURASSA :

2005 Alors moi, je dis que je pense qu'on fait une demande raisonnable. Parce que, moi, dans mon rond-point - c'est toujours bien pas des demeurés - il n'y en a pas un qui était au courant du projet avant qu'on leur en parle.

M. BERNARD McNEIL :

2010 Oui, avant qu'on leur en parle.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2015 Madame Bourassa, si vous me dites que vous êtes ici et que vous représentez la majorité silencieuse de Sainte-Catherine puis c'est à ce titre-là qu'on doit aller rencontrer la Municipalité, oubliez ça. Vous avez fait une demande, vous êtes requérante - c'est vous - je vous demande...

Mme SYLVIE BOURASSA :

2020 Oui, c'est ça.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2025 ... qu'est-ce que vous voulez que j'aille demander au promoteur pour vous.

Mme SYLVIE BOURASSA :

Bien, je vous le dis.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2030

Mais si vous voulez le bien de la collectivité...

Mme SYLVIE BOURASSA :

2035

Non, moi, je vous ai dit, on demande minimalement... Je vous l'ai dit tantôt - on se répète, là - je vous dis, s'ils veulent leur station de pompage avant l'hiver, aux conditions qu'on a négociées, je dis : O.K., l'autre partie... scindez-le, procédez à une campagne... une **vraie** campagne d'information publique, correcte, puis après ça...

2040

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Mais qui va déterminer ça, qu'elle est correcte puis qu'elle est publique? Vous?

Mme SYLVIE BOURASSA :

2045

Eux. Qu'ils appliquent les mêmes normes qu'ils appliquent généralement dans les autres choses qu'ils veulent communiquer aux citoyens.

M. IOAN BOKOR, analyste:

2050

Madame Bourassa, la station de pompage, on n'en traite même pas parce qu'elle n'est pas soumise à la procédure.

2055

Mme SYLVIE BOURASSA :

Je le sais, monsieur. Je vous parle des tuyaux qu'ils veulent passer dans la rivière. Quand je parle de la station de pompage, c'est ça...

2060

M. IOAN BOKOR, analyste:

C'est ça qui est l'objet de la procédure.

2065

Mme SYLVIE BOURASSA :

Oui, mais c'est ça que je veux dire. Alors là, eux, ils veulent un permis pour pouvoir passer les tuyaux dans la rivière. Nous, on dit : si vous voulez les passer, nous autres, en autant qu'on a de assurances que ça ne s'éternisera pas de façon injustifiée... oubliez ça, on est d'accord, on va vous donner notre bénédiction.

2070

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Ils peuvent refaire les berges aussi après avoir passé...

2075

Mme SYLVIE BOURASSA :

Bien là, oui, évidemment. Pour le restant, autre chose.

2080

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Le restant, c'est quoi, ça?

2085

Mme SYLVIE BOURASSA :

Tout le restant des berges qui ne sont pas touchées par les travaux qu'ils vont faire à la station de pompage, ce qui est 90 pour cent des berges dont ils parlent.

2090

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

O.K. Prenons pour acquis que ça va marcher comme ça. O.K.? Le projet est séparé en deux, ils vont pouvoir passer leurs tuyaux cet automne, en vous offrant une garantie minimale que la rivière ne sera pas asséchée pendant trois semaine, et qu'ils vont prendre des dispositions honnêtes pour que les travaux soient faits selon les règles de l'art. Deuxième morceau, qui est la restauration des berges, vous me dites de mieux communiquer et mieux justifier.

2095

Mme SYLVIE BOURASSA :

2100

Oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2105

O.K., parfait. On va voir s'il y a des propositions qui peuvent émerger dans ce sens-là. Puis, tant qu'à y être, tant qu'à leur dire que le projet mériterait d'être «réwindé», si on veut, ou reparti de sa base en ce qui concerne l'évolution de la rivière St-Régis et autres, qu'est-ce qui vous manque comme information qui devrait être communiquée?

2110

Mme SYLVIE BOURASSA :

Bien, d'abord, l'étude...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2115 Soyez consciente que l'étude, si on demande le dépôt de cette étude-là, ça pose un problème et un imbroglio. On ne peut pas demander à quelqu'un de déposer une information qui est nécessaire à sa défense.

M. BERNARD McNEIL :

2120 Oui, mais comment est-ce qu'on peut savoir, nous autres...

Mme SYLVIE BOURASSA :

2125 Bien, nous autres, on ne peut pas décider de la pertinence...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2130 Non, non. Mais tout ce que, nous, on veut savoir... Peut-être qu'on n'a pas besoin d'avoir cette étude-là, on a peut-être besoin d'avoir des données concernant l'étude. Donc, ce que je veux comprendre, c'est quelles sont vos craintes par rapport au débit. Si vous me dites : «ma crainte, c'est que ça augmente encore...»

M. BERNARD McNEIL :

2135 Bien, que ce ne soit pas satisfaisant, les travaux qu'on va faire.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2140 Que les travaux qu'ils font ne soient pas satisfaisants parce que le débit pourrait augmenter encore?

M. BERNARD McNEIL :

2145 Oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2150 O.K. Si on avait des avis techniques déposés par les personnes qui ont soit réalisé ces études-là et qui seraient de nature à nous renseigner sur ça, sans pour autant qu'on aille chercher les études puis qu'on sorte 25 millions de données qui ne nous seraient pas utiles, puis que les deux seules phrases qu'on veut, on pourrait les avoir autrement, est-ce que, ça, ce serait de nature à vous apporter suffisamment d'informations?

2155

Mme SYLVIE BOURASSA :

2160 Bien, faudrait voir c'est quoi les informations qu'on va avoir. Moi, je ne peux pas savoir ça.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2165 Non, mais j'irais chercher un document, ou un écrit quelconque, qui pourrait nous indiquer que les débits actuels qu'on connaît sont à leur maximum.

Mme SYLVIE BOURASSA :

2170 C'est qui, ça, c'est Dessau qui va nous assurer de ça?

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2175 Oui, ceux qui ont fait les études hydrologiques. Il y a juste eux autres qui peuvent nous parler des débits et puis qui peuvent nous parler de l'évolution des débits. C'est ça qui nous inquiète, parce qu'à chaque fois qu'il s'est fait des travaux, bien, ç'a toujours contribué à gonfler les débits de cette rivière-là, puis là, on a des problèmes qu'on n'avait pas avant. Donc, ce qu'on se dit... On a, par bonheur, une étude hydrologique qui a été faite, donc, on doit être capable de savoir ce qui se passe dans le bassin versant.

2180 Si on dit : «il est drainé à 100 pour cent, puis toute l'eau qui peut se ramasser dans ce bassin versant de St-Régis s'en va dedans, déjà à l'heure actuelle, vous le voyez passer en bas», alors bien, on aura à dire «O.K., on a, semble-t-il, à tel plateau, un maximum dans le débit d'eau» - ça ne change rien à la responsabilité de qui envoie son eau, ça va être débattu à un autre endroit - là, on pourra peut-être regarder les ouvrages proposés puis voir si c'est conforme aux débits qu'on a puis ceux prévus, ou si c'est nettement insuffisant, ou si c'est fait pour la frime, ou si c'est fait pour cacher quelque chose.

2185 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

2190 Ces renseignements, ils nous seraient communiqués à nous puis c'est tout?

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2195 Non, non. Non. Tout ce qu'on fait ici et public, madame, tout ce qu'on fait ici est public. Les transcriptions qu'il y a là, la semaine prochaine, n'importe quel citoyen qui les veut, il va les avoir. Il n'a qu'à se rendre au centre de documentation, faire l'effort minimal de s'informer lui-même. On n'a pas d'obligation quant à l'information que quelqu'un est capable de gober, mais on a l'obligation de lui rendre accessible.

2200 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

2205 Oui, vous. Mais la Ville est une administration publique qui est imputable envers ses citoyens. Alors vous, ça, c'est votre responsabilité, puis la Ville de Sainte-Catherine, c'est d'autre chose. On ne les élit pas pour rien, ce monde-là, ils ont des comptes à nous rendre. Ça, il faut que ce soit clair.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2210 Parfait. J'ai bien compris vos demandes quant au besoin d'information, on va voir qu'est-ce qu'il y a lieu d'imaginer comme processus. Mais quant au débit, j'aimerais savoir si cette approche-là pourrait être prometteuse. On verra au bout du...

Mme SYLVIE BOURASSA :

2215 Écoutez, on va voir ce que ça va donner comme information. Nous autres, on n'est pas de experts, mais on peut en trouver qui vont dire «bien, écoute, ça, ça ne veut rien dire» ou «ça, ça veut dire quelque chose».

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2220 Je n'ai pas l'intention d'aller chercher un document d'expert. Je veux le comprendre, moi aussi, ce document-là. Puis l'idée qu'il y a à aller chercher m'apparaît simple : est-ce que les débits actuels de la rivière sont à leur maximum ou pas.

Mme SYLVIE BOURASSA :

2225 Parce que, vous savez, il y a quelque chose ici, dans l'étude d'impacts qui a été rédigée, justement par Dessau-Soprin... Moi, je ne me rappelle pas de la page - malheureusement, je ne l'ai pas noté nulle part, mais je le retrouverais en fouillant. Mais la page 2 de la lettre, on y réfère au quatrième paragraphe - parce qu'on ne l'a pas, l'étude, mais elle est citée dans l'étude d'impacts, ils en citent, des extraits, eux, et ils disent ici - et là, je cite :

2235 *«En précisant que les travaux projetés auront des effets bénéfiques sur l'aspect hydraulique des cours d'eau visés mais de manière très ponctuelle.»*

L'italique dans la lettre, il est de moi.

2240 *«Les secteurs en amont et en aval, soit sur le territoire de la ville de Saint-Constant...» on parle toujours des travaux d'érosion «... et au niveau du fleuve Saint-Laurent ne seront donc pas perturbés ni modifiés par la réalisation de ces travaux.»*

2245 L'idée, c'est que - ce qu'on comprend - c'est qu'on dit : «écoutez, oui, mais ça touche rien qu'un segment de la rivière».

M. IOAN BOKOR, analyste:

Si vous avez le résumé, c'est à la page 9, le paragraphe que vous venez de lire.

2250 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Oui, mais là, je ne sais pas si j'ai la même page 9 que vous, moi. C'est ça, oui, c'est le premier paragraphe.

2255 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Alors il faudrait plus d'explications?

2260 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Bien, absolument.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2265 Il faut savoir c'est quoi les effets bénéfiques, c'est ça?

Mme SYLVIE BOURASSA :

2270 C'est ça, les effets bénéfiques, qu'est-ce qu'on veut dire. Est-ce que le fait que c'est seulement une portion de la rivière qui est touchée et non pas toute la rivière, est-ce que, ça, c'est suffisant. Autrement dit, est-ce que les travaux, il ne devrait pas y avoir... Est-ce que le fait d'en faire juste en aval, très en aval de la rivière, ça sert à quelque chose. Bien, finalement, il n'y a plus beaucoup d'utilité, rendu là, Je ne sais pas, moi.

2275 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Bien. Alors il y avait la période de consultation, on en a discuté. L'évolution des débits, je vais tenter d'aller voir si on est au maximum; donc, si on est au maximum, ça pourra clarifier un certain nombre d'aspects. L'augmentation des débits provenant des bassins drainants; encore une fois, pour répondre à ma question, ils vont être obligés de me donner quelque chose là-dessus. Les effets pour... Est-ce que je vais trop vite?

M. BERNARD McNEIL :

2285 Pour les terres agricoles?

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2290 Oui. Oui. Concernant les effets bénéfiques de manière ponctuelle, bien là, on va essayer de voir quels sont ces effets bénéfiques puis en quoi ils sont ponctuels, c'est des précisions à cet égard-là. Durée de l'assèchement temporaire de la rivière, bien, ça devra faire partie de la proposition concernant le passage des tuyaux. La période maximale fixée par le promoteur pour l'assèchement de la rivière, prolongation des délais; autrement dit, le plan A puis le plan B - c'est ça que vous voulez savoir - s'il arrive une catastrophe, on fait quoi.

2295 Vous aviez noté l'absence d'avis du ministère sur l'étude d'impacts; quant à nous, on croit disposer de tous les avis des organismes qui ont été consultés sur l'étude d'impacts. Quant à l'avis du ministère de l'Environnement, le ministère de l'Environnement attend le rapport de médiation, attend les autres rapports d'experts, fera probablement, lui aussi, des études nécessaires, et, suite à toutes ces informations-là...

2300

Mme SYLVIE BOURASSA :

Bien, ces avis-là, ils n'étaient pas disponibles en juin, suite à la séance d'information...

2305

M. IOAN BOKOR, analyste:

Ils sont les derniers à donner leurs avis.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2310

Oui, ils sont toujours les derniers à donner leur...

Mme SYLVIE BOURASSA :

2315 Mais même les autres organismes qui ont été consultés sur l'étude d'impacts, ce n'était pas disponible en juin, ça.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2320 Oui. O.K. Alors maintenant, tout est rentré et tout est là. Il y a, à mon avis, un aspect qui viendrait compléter l'ensemble de vos principales préoccupations à la base de votre demande, c'est sur les impacts financiers. On en a parlé un peu tantôt mais on a vite glissé sur d'autres aspects de la rencontre. Moi, j'aimerais ça comprendre un peu plus quels sont vos craintes là-dessus. Vous dites : «on a peur qu'il y ait des coûts cachés, on a peur qu'on essaie de refiler une facture d'un dans l'autre», je n'ai pas trop compris. Actuellement, il y a un projet qui est celui de l'usine de pompage; ça m'apparaissait assez clair, ça, ce que ç'allait coûter, de ce que ç'avait fait...

2325

Mme SYLVIE BOURASSA :

2330

Pour le prêt, il y a eu un règlement d'emprunt.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2335 Règlement d'emprunt. Est-ce que le règlement d'emprunt couvrait les tuyaux, tout ça?
J'imagine.

Mme SYLVIE BOURASSA :

2340 Je ne le sais pas.

M. BERNARD McNEIL :

A 930 000 \$, j'imagine que ça...

2345 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Mais je ne le sais pas, parce que, nous autres, ce qu'on a vu, ce n'était pas le détail, détail du projet, c'étaient les grands postes. Tu sais, c'était marqué «travaux de construction, x montant»; on n'a pas le détail de ça, on n'a aucune idée.

2350 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Alors on va lui demander, nous autres, si c'est une usine raccordée ou bien donc si c'est une usine pas raccordée. On va le savoir. O.K. Mais ce bout-là avait l'air relativement correct.

2355 **M. BERNARD McNEIL :**

Oui. Si c'est suffisant, si on est certain qu'il est suffisant, ce qu'ils font.

Mme SYLVIE BOURASSA :

2360 Non, mais là, on parle juste de la station de pompage. La station de pompage, c'est une autre affaire. Ça, on a déjà fait ce débat-là. Non, non, ça, il est fait, le débat.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2365 Il y a des ingénieurs qui se son exprimés là-dessus.

Mme SYLVIE BOURASSA :

2370 Oui, oui. Puis les gens avaient l'occasion de voter contre s'ils voulaient. Ils n'ont pas voté. Ça fait que tu signes le registre.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2375 O.K. Sur le deuxième volet, soit tous les travaux concernant le réaménagement des berges puis la construction des équipements de contrôle de débit - des barrages à des endroits, puis des ponceaux, puis toutes sortes de choses - là-dessus, j'aimerais vous entendre. Qu'est-ce que vous m'avez dit par rapport au coût de ça? Ils parlent d'un 2 millions \$ sur une période de dix ans?

2380

M. BERNARD McNEIL :

Bien, d'après ce qu'on a compris, nous autres, c'est que le 2 millions \$, c'est pour toute la longueur de la rivière.

2385

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2390 C'est ce qu'on a compris, nous autres aussi, puis on s'est dit, il y a un 30 pour cent de propriétés privées, puis il y a un 70 pour cent de propriétés publiques, puis ce qu'on a compris, c'est que tout le monde paierait pour la partie publique, puis les propriétaires riverains privés paieraient pour leur bout. C'est ça qu'on a compris.

Mme SYLVIE BOURASSA :

C'est ça.

2395

M. BERNARD McNEIL :

2400 Moi, quand j'ai acheté le terrain, je peux parler pour moi parce que ça ne fait pas longtemps - Sylvie, ça fait plus longtemps que moi qu'elle reste là - quand j'ai acheté le terrain, moi, il était en deux parties, puis moi, avant d'acheter... Bien, c'est-à-dire, la personne qui m'a vendu le terrain, moi, j'ai demandé : «si je suis propriétaire de la partie du fond, est-ce que ça peut me causer des coûts additionnels si jamais il y a de quoi», mais personne m'a dit que....

2405 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

La partie du fond, ça, c'est celle qui borde la rivière?

M. BERNARD McNEIL :

2410

Qui borde la rivière. Mais personne m'a dit, moi, ni à la Ville, qu'il y avait des travaux qui étaient projetés, puis qu'il y avait des choses qui s'en venaient, ça fait que, moi... Moi, je me suis fait dire que ça pouvait me coûter 12 000 \$ à la soirée d'information, mais Sylvie a regardé d'autres études similaires, puis ça pourrait me coûter jusqu'à 40 000 \$. Moi, déjà...

2415

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Quelle sorte d'autres études?

2420 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Leurs coûts, leur estimé de coûts qui est dans l'étude d'impacts, ils font un estimé au pied linéaire.

2425 **M. BERNARD McNEIL :**

Au mètre linéaire.

2430 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Oui, ils parlent de 1 000 \$ le mètre linéaire dans l'étude d'impacts.

2435 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Bien, lui, il en a 40 mètres.

2440 **M. BERNARD McNEIL :**

Moi, j'ai 40 mètres, ça fait 40 000 \$. Moi, à 12 000 \$, déjà, je n'ai pas les moyens. Puis quand on est allés à la soirée d'information, sur le huit propriétaires qu'on était là, ce n'est pas la majorité qui avait les moyens de s'embarquer dans des coûts comme ça.

2445 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Bon, il y a un autre point.

2450 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Non, attendez, madame Bourassa. Je veux juste bien ramasser ce point-là pour bien le comprendre comme il faut. C'est-à-dire que quand on achète un terrain puis qu'on n'est pas suffisamment averti...

2455 **M. BERNARD McNEIL :**

Informé. C'est ça.

2460 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

... informé des conséquences de ce qu'on achète, particulièrement quand il est question de rives et autres affaires, et puis que, tout à coup, on se voit placé devant l'obligation de ramasser une facture qui, peut-être, coûterait le prix du terrain - je ne sais pas - pas loin...

2465 **M. BERNARD McNEIL :**

Bien, plus que ça.

2470 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Plus que ça? Bien là, on a des questions à se poser puis on a dit : «est-ce que c'est vraiment utile puis nécessaire», puis, bon...

2475

M. BERNARD McNEIL :

2480 C'est ça. Puis moi, d'une autre part, je me dis... Moi, je suis venu au monde là, O.K., à Ville Sainte-Catherine, mon père est venu au monde dans le lit de la rivière - au tournant de la rivière, la maison de mes grands-parents étaient là - mon père, il l'a vue aller, cette rivière-là. Les débits... si tous les travaux qui ont été faits en aval n'avaient pas occasionné autant de crues, on n'en aurait pas de problèmes de même, on n'aurait pas à payer pour des problèmes d'érosion, puis de ci puis de ça. Puis là, moi, je me sens comme le dindon de la farce qui a à payer toute la facture pour celui qui me «garroche» toute son eau. En quelque part, moi, je me dis qu'il faudrait que ce soit divisé équitablement...

2485

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2490 Ça, je suis capable de comprendre ça très bien.

M. BERNARD McNEIL :

... pas seulement celui qui est en bas. Parce que, moi, 12 000 \$, déjà là...

2495

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Comment vous marcheriez ça, comment est-ce que ça devrait marcher?

2500 **M. BERNARD McNEIL :**

Anciennement, c'était un cours d'eau de comté, ça, bien, ça devrait être distribué sur le comtés. Tous ceux qui se sont servi de la rivière pour la remplir à flots, bien, «payez chacun

2505 une partie, une portion de ce que ça va coûter pour les travaux de la rivière». Là, si c'est raisonnable puis que le fardeau se divise, il n'y en aura pas de problèmes.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2510 O.K. Si on fait ça - là, je parle pour parler, même si c'est tout écrit - alors supposons qu'on se dise, tout le monde ensemble, «c'est pas juste nous autres qui est responsables de cette affaire-là, puis ce n'est pas parce que le hasard fait qu'on habite en bas qu'on va ramasser l'eau d'en haut puis la facture en même temps». Bon. Maintenant qu'on peut réparer nos affaires, se protéger contre de nouvelles histoires qui pourraient arriver - parce que, là, on a déjà une facture sur le dos, puis elle n'est pas gratuite - s'il n'y a pas des mesures de prises, 2515 un jour on pourra peut-être nous dire qu'on a été négligents... Bon. Alors on veut prendre des mesures, semble-t-il, puis il y a un projet qui est déposé, un peu précipité... Bon, tous les défauts qu'on peut lui trouver, mais il est là - il est là, le projet - puis il pourrait avoir le mérite de tenter de corriger une situation. Supposons qu'on le fait et qu'on trouve une formule pour le payer, tout le monde ensemble, puis qu'après, on se retourne vers ceux qu'on pense 2520 responsables de toute cette affaire-là, et que, là, il y a des discussions entre municipalités qui font partie de MRC, qui sont capables de voir à partager la police puis les pompiers, peut-être qu'ils pourraient partager des bords de rivière, puis des débits, puis d'autres affaires... Donc, si on tentait de s'arranger, nous autres, puis après, de négocier avec des voisins, comme il semble y avoir des études pour pouvoir le faire, qu'est-ce qui pourrait être fait entre nous qui 2525 apparaîtrait acceptable à l'ensemble des citoyens et puis qui serait de nature à satisfaire nos propres besoins.

Mme SYLVIE BOURASSA :

2530 On peut peut-être convenir de la nature des travaux à réaliser, mais je ne pense pas que ce serait bien, bien prudent de mettre une cenne au BAPE avant d'avoir demandé à l'autre en haut s'il va payer. En tout cas, moi, je ne pense pas qu'on va dire «ah, tiens, regarde, on va tout faire ça, puis quand on aura tout fini, on ira voir les autres puis on dira «ça te tenterait-tu d'en payer une partie». On se ferait envoyer balader.

2535

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

C'est sûr. Mais si on leur dit : «vous êtes responsables d'une partie...»

2540 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Bien oui! Il va falloir les actionner?

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2545

Pourquoi pas?

Mme SYLVIE BOURASSA :

2550 Bien non. Moi, je ne suis pas d'accord.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2555 La Municipalité, actuellement, elle en a, une poursuite.

Mme SYLVIE BOURASSA :

2560 Bien, non, elle n'a pas une poursuite contre la Ville, c'est les assureurs de la Ville qui son en cour avec les assureurs de Saint-Constant. Ce n'est pas pareil, ça.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Non?

2565 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Non, pas du tout.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2570 Alors ce n'est pas une poursuite?

Mme SYLVIE BOURASSA :

2575 C'est une poursuite, mais ce n'est pas le même genre de poursuite que vous me décrivez là,

M. BERNARD McNEIL :

2580 Ce n'est pas au même niveau.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2585 Oui, je le sais bien mais... Je ne veux pas être technique non plus...

Mme SYLVIE BOURASSA :

2590 On revient tantôt à notre municipalité qui est imputable d'une bonne gestion envers ses citoyens. Je pense que la Municipalité, si c'est ça qu'elle veut faire, elle doit le proposer comme solution à ses citoyens.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2595 Je ne vous ai pas dit ça, madame, puis ne répétez jamais ça. Je ne vous ai pas dit que... La Municipalité, elle ne demande rien ici à soir. Les idées qui sont mises sur la table, c'est des élucubrations de monsieur le commissaire.

Mme SYLVIE BOURASSA :

2600 Bien, moi, je dis, ce qu'on pourrait faire, c'est qu'on pourrait dire : nous, on pense que votre eau qui nous arrive d'en haut nous cause des problèmes, aux rives, et que pour les stabiliser, il faudrait faire tels, tels, tels travaux, et que ces travaux-là, on les estime à tant; nous autres, on pense que notre part qu'on pourrait assumer, c'est tant, et on pense que la
2605 vôtre, c'est tant; qu'est-ce que vous faites. Et là, s'ils refusent, bien là, on verra après ça, en toute connaissance de cause, si on décide parce qu'il y a urgence de le faire tout de suite ou si on décide de continuer les pourparlers parce qu'il n'y a pas urgence. Moi, ça fait...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2610 Madame Bourassa, vous contestez la pertinence de ce projet-là, je ne peux rien faire. Je ne peux rien faire.

Mme SYLVIE BOURASSA :

2615 Je ne conteste pas la pertinence du projet. Là, vous me mettez des mots dans la bouche.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2620 Non, non. Non, non, non.

Mme SYLVIE BOURASSA :

2625 Vous nous formulez une avenue possible, vous dites : «qu'est-ce que vous en diriez si on disait «on a un problème, on va le régler entre nous, puis après ça, on ira se chicaner en cour avec nos voisins pour se faire rembourser»; moi, je vous dis que ce n'est pas comme ça qu'il faut faire les choses. Ce serait vrai si on avait un cas d'urgence à régler; on a de l'eau jusqu'ici, puis on n'a pas le choix de «farfiner», il faut le régler, le problème, tout de suite. Mais
2630 là, si on y va à Sainte-Catherine, il n'y en a pas d'eau jusque là. Puis l'année passée, on n'a pas eu de problèmes pires l'année passée que l'autre année d'avant que l'autre année d'avant. Alors je dis qu'on peut peut-être prendre le temps de respirer par le nez puis d'aller discuter avant de payer.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2635

Mais vous ne pensez pas que la Municipalité pourrait avoir des craintes que l'année prochaine, peut-être qu'il pourrait y avoir de l'eau, puis qu'une autre année, il peut peut-être...

Mme SYLVIE BOURASSA :

2640

Ce n'est pas les travaux contre l'érosion qui vont empêcher les inondations, monsieur Pelletier.

2645

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Non?

Mme SYLVIE BOURASSA :

2650

Non.

M. BERNARD McNEIL :

2655

Je ne penserais pas.

Mme SYLVIE BOURASSA :

2660

Ce n'est pas ça. Le but des travaux contre l'érosion, c'est pour pas que les berges partent avec le flot. La solution contre les inondations, c'est la station de pompage.

M. IOAN BOKOR, analyste:

2665

Et les conduites pluviales.

Mme SYLVIE BOURASSA :

2670

C'est tout. L'érosion, ça empêche rien, ça, ça empêche pas les inondations. Si l'eau monte comme en 1996, je vais vous dire que les petits arbustes vont prendre le bord, l'eau va monter jusque par-dessus la rivière. Alors ça empêche pas l'inondation, ça, de vouloir stabiliser les berges, ça empêche les dommages quand il y a des coups d'eau, comme on en a régulièrement, de coups d'eau. On en a en plein été, on en hiver, on en a tout le temps. C'est sûr, surtout au printemps, quand il arrive un coup d'eau, bien, moi - pas chez nous mais l'autre côté - je vois des pans de terre qui tombent à l'eau. Bon.

2675

Peut-être que si la Ville n'avait pas déboisé complètement ses berges, elle aurait moins de problèmes, là, mais ça, c'est une autre question. Ce n'est pas nous autres qui les a coupés,

2680 les arbres. C'est pas le propriétaire du terrain, c'est la Ville qui l'est, alors il y a quelqu'un qui a dû les couper, les arbres, parce qu'il y en avait avant. Alors tu dis «d'accord, ça, ça va régler le problème de l'érosion de cette berge-là», mais s'il arrive une inondation demain matin, parce qu'il y a un niveau d'eau... des conditions comme en 1996, ce n'est pas ces travaux-là qui vont empêcher les inondations.

2685 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Donc, les travaux projetés sont insuffisants de votre point de vue?

Mme SYLVIE BOURASSA :

2690 Ce n'est pas insuffisants, ils sont complémentaires. Ça, c'est du «crémage» sur le gâteau. Le problème majeur, pourquoi il fallait faire quelque chose, parce qu'on était à risque de ne plus être assuré par nos assureurs, c'est la station de pompage. L'érosion des berges, eux autres, ils s'en «foutent». Ils s'en «foutent» l'assureur; ce n'est pas ça qui va leur causer des réclamations, qu'ils perdent à un bout de terrain. C'est accessoire à l'histoire, ça, l'érosion. Ça, c'est la Cadillac.

2695 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Je n'ai pas l'impression que vous partagez le même point de vue.

2700 **M. BERNARD McNEIL :**

Sur...?

2705 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

La pertinence du projet et sa nécessité.

M. BERNARD McNEIL :

2710 Bien - la pertinence - on se demande si...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2715 Monsieur McNeil, la résistance que vous avez au projet est liée à des considérations financières associées à ce projet-là?

M. BERNARD McNEIL :

2720 La mienne?

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Oui.

2725 **M. BERNARD McNEIL :**

Puis la pertinence, si c'est réellement pertinent, si c'est réellement nécessaire de faire ça.

M. IOAN BOKOR, analyste:

2730

Mais ça, on revient au premier point, si vous mettez en doute la justification du projet, on ne peut rien faire.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2735

On ne peut rien faire. On ne peut rien, rien faire. Il n'y en a pas, de projet, si vous remettez le projet en doute. Je vais aller dire au promoteur «votre projet n'est pas pertinent au point de vue des citoyens qui ont demandé une demande d'audience». Fini, point, il n'y a rien à «médier», là, rien.

2740

Mme SYLVIE BOURASSA :

Mais il y a deux demandes dans leur projet.

2745 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Il y a juste une demande, il y en a juste une.

Mme SYLVIE BOURASSA :

2750

Bien, (..).

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2755

Bien, on va recommencer à zéro, c'est certain. Alors ça va se terminer là, puis je fais faire mon rapport. Puis si la Municipalité veut faire des choses, bien, elle fera une demande de projet, puis c'est tout. Si vous voulez aller en audience publique avec ça, parfait.

M. IOAN BOKOR, analyste:

2760

Est-ce que c'est bien compris? Est-ce que vous mettez en doute la justification du projet?

Mme SYLVIE BOURASSA :

2765

Absolument. Les travaux contre l'érosion? On met en doute... Attendez. Quand on parle de travaux, ce n'est pas désincarné. Ils n'ont pas le droit de dépenser 2 millions. Alors eux nous disent «il faudrait qu'on le fasse» et il faudrait qu'on le paye en entier. Nous autres, on dit : d'abord, démontrez-nous si c'est vraiment justifié de le faire, et si vous nous le démontrez, bien, on verra quant au 2 millions, si c'est nous autres qui va le payer ou eux-autres.

2770

M. BERNARD McNEIL :

Comme on vous dit... Là, de la manière que vous nous le dites, c'est pareil comme si on est contre le projet en totalité.

2775

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Bien, c'est ce que j'entends.

2780

M. BERNARD McNEIL :

Non.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2785

Oui. Vous pouvez le relire.

M. BERNARD McNEIL :

2790

Bien oui, mais ce qu'on vous dit, là, c'est...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Si vous n'êtes pas contre le projet, vous êtes contre la justification même du projet.

2795

M. BERNARD McNEIL :

Bien, c'est parce qu'on n'a pas d'information pratiquement sur ce projet-là. Ils nous ont «garroché» qu'il faut qu'ils fassent les berges, ils ne nous ont pas dit que...

2800

Mme SYLVIE BOURASSA :

Il faut les croire sur parole.

2805

M. BERNARD McNEIL :

... que «les berges, il faut les refaire à cause de ça, ça, ça, puis il est arrivé ça, ça, ça, puis il peut arriver ça, ça, ça». Personne nous a dit rien.

2810

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2815 Et l'étude d'impacts ne vous satisfait pas là-dessus. La problématique qui est soumise, l'élément de base qui est fourni ne vous...

M. IOAN BOKOR, analyste:

2820 C'est parce que, là, on pourrait aller chercher de l'information supplémentaire sur des points qui vous intéressent, sur des points qui vous manquent, et sur des points aussi que la Commission considère que, nous, on a besoin pour respecter la protection de l'environnement.

Mme SYLVIE BOURASSA :

2825

O.K. Bien, tiens, un point : pourquoi est-ce qu'il faudrait que ce soient les citoyens de Sainte-Catherine qui payent ces travaux-là?

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2830

Ça, c'est correct.

Mme SYLVIE BOURASSA :

2835

Je comprends, oui, mais on vous les a tous énumérés. Vous nous avez dit : «si on répond à ces questions-là, qu'est-ce que vous vous en pensez», bien, emmenez-nous-les, les réponses, puis on verra après.

M. IOAN BOKOR, analyste:

2840

Mais si vous mettez ça ensemble avec - comment je dirais...

M. BERNARD McNEIL :

2845

Parce que, là, on a de la misère à se comprendre. On est tellement diversifiés qu'on a de la misère à centraliser un élément à la fois.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2850 C'est exact, et puis si j'entre dans une médiation, monsieur McNeil, il faut que j'aie les points sur lesquels on va...

2855 **M. BERNARD McNEIL :**

Oui, oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2860

Puis il faut qu'on admette l'existence du projet. Si le projet existe, maintenant, on peut discuter de ses caractéristiques. Une des grandes caractéristiques que vous voulez discuter, c'est la possibilité de passer rapidement les tuyaux qui sont nécessaires d'être passés pour pleinement utiliser l'équipement qu'on a payé pour pouvoir se protéger, et demeurer assurable.

2865

M. BERNARD McNEIL :

Oui, ça, on est d'accord.

2870 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

O.K., parfait. Chemin faisant, tant qu'à brasser la rivière, tant qu'à aller faire toutes sortes de choses, la Municipalité a peut-être décidé que c'était le temps qu'elle procède. Il y a peut-être des impératifs, qui sont dans l'étude d'impacts, qui vous touchent moins, mais qui apparaissent là, et c'est sur cette pertinence des travaux que vous soulevez toute la difficulté. Moi, je pensais que c'était lié à des considérations économiques, je pensais que c'était lié...

2875

M. BERNARD McNEIL :

2880 Il y a des considérations économiques, il y en a énormément.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2885 Mais si on travaille à régler les irritants, est-ce que le projet va être réalisable, vous me dites non.

Mme SYLVIE BOURASSA :

Bien, ce n'est pas ça qu'on a dit.

2890

M. BERNARD McNEIL :

On n'a pas dit ça. Bien non, on n'a pas dit ça.

2895

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Vous dites que le projet n'est absolument pas pertinent, injustifié...

2900

Mme SYLVIE BOURASSA :

Non. Non, ce n'est pas ça qu'on a dit. C'est vous qui avez dit ça, monsieur Pelletier.

2905

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Si j'ai mal compris ça, répétez-moi ça comme il faut.

Mme SYLVIE BOURASSA :

2910

C'est vous qui avez dit : «donc, ce que vous me dites, c'est que le projet n'est pas pertinent», ce n'est pas nous autres qui l'a dit. Alors ce qu'on dit, c'est qu'ils répondent aux questions, puis on verra s'il est pertinent.

2915

M. BERNARD McNEIL :

Nous autres, ce qu'on a dit, ils ne nous semblent pas pertinents, sauf que...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2920

Là, on joue sur de la sémantique.

Mme SYLVIE BOURASSA :

2925

Non, ce n'est pas pareil, ça. A la lumière des informations qu'on a, on ne pense pas... on ne peut pas dire maintenant «oui, les travaux sont pertinents». C'est ça, le but de cette lettre-là. Le premier paragraphe, il est clair...

M. BERNARD McNEIL :

2930

Parce qu'il manque des éléments, comme le chose hydraulique...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2935 Moi, je vous garantis que si on est en médiation, c'est parce que ç'a été écrit - ç'a été écrit ici - puis vous étiez tout à fait d'accord avec l'objectif général du projet.

Mme SYLVIE BOURASSA :

2940

On continue.

«C'est-à-dire de solutionner de façon durable les problèmes d'inondations et d'érosion à Sainte-Catherine.»

2945

Continuons :

«Cependant, certains éléments des travaux projetés justifient, selon nous, la tenue d'une audience publique, ou d'une médiation, ou quoi que ce soit, particulièrement tout l'aspect de l'évolution du débit et ses incidences sur la validité des travaux proposés.»

2950

Ce qu'on dit, puis qu'on répète encore ce soir, c'est qu'à la lumière des informations qu'on a, on ne peut pas dire «oui, ils sont pertinents», «oui, pertinents à 2 millions \$», «oui, pertinents dans la mesure où ils les décrivent», «oui, pertinents dans l'échéancier qu'ils nous proposent». C'est ça qu'on dit.

2955

M. BERNARD McNEIL :

2960

Oui, pertinents sur qui... quel ensemble va défrayer le coûts.

Mme SYLVIE BOURASSA :

C'est ça.

2965

M. BERNARD McNEIL :

Tu sais, comme c'est là, moi, je sais que c'est moi qui va payer ma portion. Mais moi, je sais que je vais payer...

2970

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Mais moi, je vous demande votre proposition. Qui devrait payer les coûts?

2975

M. BERNARD McNEIL :

L'ensemble du comté qui se sert de la rivière.

2980

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2985

Parfait. Ça, c'est une proposition que je peux aller fournir. Mais vous ne pouvez pas demander que c'est l'ensemble du comté qui paye parce que vous n'avez pas de juridiction sur cette affaire-là. Le projet est un projet de la Municipalité de Sainte-Catherine. On peut demander des choses à la Municipalité de Sainte-Catherine; tout ce qu'on peut demander à la Municipalité de Sainte-Catherine, c'est de payer, puis après, aller se faire payer par d'autres, si on pense que d'autres ont des responsabilités. Vous ne pouvez pas demander à la Municipalité de Saint-Constant de payer une facture de travaux faits à Sainte-Catherine.

2990

Mme SYLVIE BOURASSA :

2995

Non, mais on peut demander à la Municipalité de Sainte-Catherine d'aller négocier avec les municipalités en amont, par exemple, **avant** de commencer les travaux.

3000

Mme SYLVIE BOURASSA :

On peut toujours bien avoir la réponse des municipalités en amont avant de commencer les travaux puis d'avoir tout payé la facture.

3005

M. BERNARD McNEIL :

Parce que s'ils ne veulent pas payer, moi...

3010

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

Est-ce qu'on va chercher une réponse là-dessus, ce seul point-là?

3015

M. BERNARD McNEIL :

Oui, O.K.

3020

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

Correct? Répétons-nous-le comme il faut pour être certains d'avoir le même langage puis la même affaire. Puis je voudrais clairement poser les objets de la médiation, parce qu'on joue beaucoup sur toutes sortes d'aspects qui s'entremêlent, puis qui s'ajoutent les uns aux

autres, puis qui laissent confus l'ensemble des points par rapport auxquels on doit s'entendre. J'ai essayé plusieurs fois de les résumer, puis on arrive toujours au cul-de-sac.

3025 Là, il y avait quatre dimensions problématiques qu'on a retenues. On a réglé l'aspect de l'évolution des débits des rivières, on va formuler une demande d'information là-dessus, puis je vais essayer de la formuler de telle sorte qu'on ne demande pas le dépôt des études mais qu'on demande l'information qu'on veut, puis on décidera ensemble si ça fait l'affaire ou pas.

3030 Donc, l'autre est réglée également. Les effets bénéfiques des travaux, on a compris votre proposition là-dessus, on va arriver avec des réponses, notamment à l'égard de la durée de l'assèchement. Période, ça, aussi, c'est réglé. L'absence d'avis, c'est réglé. Il restait les impacts financiers de certains éléments du projet; là, vous me dites répartition des coûts avec les autres municipalités.

3035

M. BERNARD McNEIL :

3040 Parce que si l'étude d'impacts, l'étude hydraulique, puis tout ça, dit que... Parce que, nous autres, à la soirée d'information, combien est-ce qu'ils nous ont dit qu'il y avait de pourcentage qui venait de...

Mme SYLVIE BOURASSA :

3045 95 pour cent.

M. BERNARD McNEIL :

3050 Oui, entre 80 et 90 pour cent, que ça vient de l'amont, des terres agricoles. Ça fait que, là, en quelque part, si la responsabilité de la rivière est de 80 pour cent ou de 90 pour cent du haut, pourquoi le 20 pour cent du bas payerait toute la note pour 80 pour cent qui vient du haut? C'est un non-sens, là, c'est réellement un non-sens. C'est là qu'on se dit en quelque part qu'on se sent tout seul dans ce phénomène-là, puis on sent... puis il n'y a pas personne...

3055 Parce que, moi, quand j'ai été aux assemblées, il me semble qu'il n'y a personne qui est prêt... Parce que, moi, j'ai demandé à la mairesse «est-ce que vous avez fait des démarches pour faire de sorte que les coûts soient répartis entre les municipalités qui se servent de la rivière puis qui font de sorte que la crue de chez nous est quadruplée ou quintuplée à comparer de «v'là» dix ans». Ils en parlent, mais ils n'ont jamais de réponses.

3060 **Me JACQUES PELLETIER, médiateur:**

Et ça vous laisse quoi comme feeling?

M. BERNARD McNEIL :

3065

3070 Bien, moi, ça me dit que je vais être pris pour payer la note tout seul, tu sais. En quelque part, moi, je me dis... Moi, ma famille ont tous été cultivateurs. J'en ai encore dans Saint-Mathieu, dans Saint-Constant, dans Saint-Michel qui le sont. Puis moi, je me dis, en quelque part ces personnes-là, quand elles ont besoin d'aide pour l'irrigation des terrains, toutes ces choses-là, le gouvernement a aidé. Quand il y a eu des inondations dans certains endroits... Puis je ne suis pas contre ça, O.K. je suis très content que ces personnes-là aient de l'aide, mais, en quelque part, là, c'est à notre tour.

3075 Quand on a été inondés, ils ont trouvé je sais pas combien de citrouilles dans la rivière. Ça ne vient pas des municipalités, ça, ça vient des terres agricoles. C'était plein des citrouilles, même dans les égouts. Ça ne vient pas de chez nous. Il n'y a personne qui fait pousser tant de citrouilles que ça dans son jardin.

3080 **Me JACQUES PELLETIER, médiateur:**

Autrement dit, si la facture était assumée par le gouvernement, tous ces travaux-là seraient corrects?

3085 **M. BERNARD McNEIL :**

Bien, en quelque part, moi, je me dis... Bien, ils seraient corrects... Oui, si on le regarde de même.

3090 **Me JACQUES PELLETIER, médiateur:**

Ils seraient répartis sur l'ensemble des citoyens.

3095 **M. BERNARD McNEIL :**

Sur l'ensemble, c'est ça.

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3100 Donc, c'est une question de coûts, un enjeu... L'os, le vrai. Il y a d'autres éléments que ça, bien sûr, mais...

M. BERNARD McNEIL :

3105 Il y a d'autres éléments, mais le plus gros...

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

Le plus gros, c'est une considération économique, d'iniquité que vous ressentez face à ce projet-là.

3110

M. BERNARD McNEIL :

3115

Là, moi, je ne veux pas parler pour Sylvie. Moi, j'ai ma manière de le voir. Puis il y a l'autre côté que, moi aussi, j'ai senti, comme Sylvie, que la Municipalité, elle nous a «garroché» ça tellement vite, sans qu'on le sache, sans qu'on ait été même informés, que, moi aussi, je me demande «écoute, ç'a-tu été fait juste pour répartir des coûts puis que ça passe bien de même».

3120

3125

En tout cas, moi, ce que je vous ai dit, quand j'ai su qu'il y avait une soirée d'information publique, c'est les nouveaux propriétaires de mon ancienne maison qui m'ont appelé pour dire «aïe, on a une lettre pour toi», puis je l'ai su la veille. Mais moi, le lendemain de la soirée d'information, quand j'ai demandé à mes voisins «comment ça se fait que vous n'étiez pas à la soirée d'information qu'il y a eue à la salle Des Écluses, je ne vous ai pas vus, le BAPE a fait un chose concernant les problèmes d'érosion, de ci, de ça», «bien, on n'a pas eu d'avis, on n'a pas rien reçu». Moi, c'était le lendemain. Puis ils sont allés à la poste le surlendemain, puis c'est là qu'ils ont eu leur lettre, ils l'ont eue **après** la soirée d'information. Puis ça, c'est sincère. Moi, quand j'en ai parlé à mes deux voisins, ils n'en avaient pas eu, du moins ils ne l'avaient pas en leur possession, elle n'était pas encore dans la poste.

3130

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3135

O.K. Je reviens aux dimensions économiques, on va tenter de voir comment une proposition financière qui met en cause l'ensemble des citoyens pourrait être élaborée. Mais je ne peux pas élaborer de proposition qui vise l'ensemble des citoyens du Québec, qui déborde le cadre de l'étude. Mais on va avancer dans cette formule-là. On a pris un peu de préoccupations, mais je pense qu'il est tôt pour avoir des propositions pour commencer à...

Mme SYLVIE BOURASSA :

3140

3145

3150

Mais, si je peux me permettre, la question de la rivière, ce n'est pas d'hier qu'elle est discutée entre les MRC concernées. Une rivière, ça ne connaît pas de frontières de MRC puis pas de frontières de villes, ça passe où ça passe. Quand on a tenu la journée d'information, on a dit : « Bon, écoutez, si on se comprend bien, vous êtes en train...» Parce qu'il y avait le préfet de la MRC qui était là pour nous citer je sais plus quel article du Code civil nous disant que l'aval doit prendre le flot de l'amont puis... Il aurait fallu qu'il continue sa citation. Sauf qu'en amont, on ne doit pas faire de travaux qui nuisent en aval parce que, sinon, l'aval peut le poursuivre. Mais ce que les gens ont répondu, c'est que «vous êtes en train de nous donner des arguments pour faire une fusion», parce que peut-être que si c'était toute la même municipalité, on aurait moins de problèmes puis on arrêterait.

Nous autres, on dit à la Ville de Sainte-Catherine : écoute, on ne te dit pas que t'as pas raison quand tu dis qu'il faut faire des travaux contre l'érosion, on te dit que peut-être que tu pourrais aller au moins demander à l'autre, publiquement, au nom de tes citoyens payeurs de

3155 taxes, puis nous dire c'est quoi la réponse, puis après ça, on jugera, nous autres, si on le fait
ou si on ne le fait pas, mais au moins, fais-la, la démarche, puis s'ils nous envoient promener,
bien, dis-nous-le plutôt que nous dire... nous agiter je sais pas quel épouvantail puis nous dire
«vite, vite, vite, payez, puis après ça, on va aller négocier». Moi, j'ai toujours appris en
négociation que ce n'était pas une grosse position de force; une fois que t'avais sorti ton argent
de ta poche, t'es fait.

3160

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

Sauf s'il y a urgence.

3165

Mme SYLVIE BOURASSA :

Oui.

3170

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

S'il y a urgence, il faut se protéger...

3175

Mme SYLVIE BOURASSA :

Mais ça, l'urgence, elle n'est pas démontrée, loin d'être démontrée.

3180

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

Parfait. Et, vous dites, il n'y a pas urgence, donc...

3185

Mme SYLVIE BOURASSA :

Bien, en tout cas, elle n'a pas été démontrée à notre satisfaction. A mon avis, elle n'a
pas été démontrée du tout. On dit : «il y a une situation, il faut faire des travaux»... Parce que,
moi, je peux bien décider de changer mon plancher de cuisine, mais ça, ce n'est pas une
urgence. Si ma toilette casse, bien là, ça, ça va être une urgence. On ne nous dit pas là-
dedans... On dit : «oui, ça doit être fait, c'est nécessaire», mais on ne nous dit pas que ça doit
être fait d'ici trois mois, sinon la catastrophe nous pend au bout du nez.

3190

On ne nous disait pas ça pour la station de pompage, et ça, on l'a compris, c'était
d'autre chose. Mais ça, c'est une autre affaire. Alors qu'ils nous disent «oui, il faut que ce soit
fait», d'accord, puis probablement que s'ils nous expliquent correctement la chose, que les
citoyens vont dire «oui, effectivement, on aimerait ça». (..) 15 pieds de terrain partent avec la
crue au printemps. On aimerait ça.

3195

Sauf que, comme Bernard dit, l'autre en haut qui m'envoie l'eau, est-ce qu'il pourrait
mettre un peu la main dans sa poche aussi, parce que ça ne vient pas de chez nous, l'eau.

3200 Alors c'est juste que, normalement, tu t'attends à ce que, la Municipalité, qu'elle aille faire valoir tes intérêts un peu, puis qu'elle te tienne au courant des démarches qu'elle fait dans ce sens-là, puis après ça...

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3205 Est-ce que vous êtes informés des responsabilités des citoyens riverains à l'égard des cours d'eau?

M. BERNARD McNEIL :

3210 Moi, je commence à...

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

Donc, ça ne sert à rien d'avoir une personne-ressource pour venir nous clarifier...

3215 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Bien, on pourrait toujours, mais, je veux dire, on a quand même pas mal de documentation. Mais s'il y avait quelqu'un qui venait nous expliquer...

3220 **Me JACQUES PELLETIER, médiateur:**

Bien, il faudrait avoir des questions à lui poser, il faudrait avoir quelque chose. Je ne peux pas dire à quelqu'un...

3225 **M. BERNARD McNEIL :**

Moi, je ne connais rien à peu près. Parce que j'ai lu quelques articles, mais c'est tellement... il peut tellement y avoir de façons de la comprendre que...

3230

Mme SYLVIE BOURASSA :

3235 Moi, je sais que le Code civil... Une municipalité ne peut pas obliger un propriétaire à faire des travaux sur son terrain à moins que l'absence des travaux porte préjudice à l'ensemble de la municipalité ou, en tout cas, d'autres contribuables de la municipalité. Si c'est juste parce qu'ils ont décidé qu'ils faisaient des travaux là et des travaux là... Disons qu'ils seraient propriétaires de cette berge-là, cette berge-là, puis moi, je suis dans le milieu, je décide que je ne les fais pas, ils ne peuvent pas n'obliger à moins que ce soit un cas de force majeure. Ça, 3240 c'est clair, d'après moi. Je ne me souviens plus à qui...

M. BERNARD McNEIL :

3245 Bien, il y a un monsieur qui l'avait posée, cette question, il a dit, il dit : «allez-vous me mettre en prison», puis c'est là qu'ils ont dit : «on ne peut pas vous obliger à faire les travaux à part de force majeure».

Mme SYLVIE BOURASSA :

3250 A plus forte raison, monsieur Pelletier, s'ils nous disent «c'est nécessaire de faire ces travaux-là», bien, je pense qu'ils devraient... Ou bien c'est nécessaire, puis qu'ils te donnent les moyens de le faire partout où c'est nécessaire, ou bien c'est plus ou moins nécessaire, auquel cas il y en a qui vont les faire, il y en a qui ne les feront pas, et caetera.

3255 **Me JACQUES PELLETIER, médiateur:**

Si les travaux avaient été prévus et planifiés que sur la partie appartenant à la Municipalité, est-ce qu'on serait ici en train de discuter?

3260 **M. BERNARD McNEIL :**

Moi, je crois que oui parce que je vais quand même payer. Puis je veux quand même savoir la validité, «le fais-tu réellement pour aider les citoyens qui vont être touchés»... Parce que la portion de la rivière de la municipalité, elle touche plusieurs citoyens riverains, parce
3265 qu'ils en ont 70 pour cent des terrains. Mais tout cet ensemble de rivière a-t-il besoin d'être réaménagé. Tu sais?

Mme SYLVIE BOURASSA :

3270 Surtout dans cette ampleur-là.

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3275 Pertinence du projet. On est encore dessus.

Mme SYLVIE BOURASSA :

3280 Puis le coût, encore une fois. Parce que tu peux dire «oui, c'est nécessaire de faire les travaux»...

M. BERNARD McNEIL :

3285 C'est ça, c'est plus la pertinence. Moi, je pense - puis je ne veux pas parler pour Sylvie
- je pense que c'est plus les questions de coûts versus tous les citoyens qui vont être touchés,
puis moi directement, plus moi. Mais moi, je ne voudrais pas que tous les citoyens payent des
coûts énormes pour faire ça en sachant que ça vient de plus haut. Moi, c'est ma plus grosse
3290 nous «garroche». Moi, c'est ce qui me fatigue le plus.

Si ça fait dans un an, dans deux ans, dans cinq ans, sur dix ans, ça me fatigue un peu
moins. Moi, c'est réellement l'impact financier, puis à savoir est-ce que je serais obligé d'être
tout seul pour le payer, parce que, moi, je trouve que c'est injuste de payer pour quelque chose
3295 que je me fais «garrocher» à mon insu puis qui me brime dans ma vie de tous les jours parce
que je serais obligé de payer une note d'entre 12 et 40 000 \$.

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3300 Avez-vous imaginé peut-être avoir des recours contre la municipalité?

M. BERNARD McNEIL :

Je n'ai pas le moyens de payer 12 000 \$, monsieur, comment voulez-vous que j'aie les
3305 moyens de prendre des recours contre une municipalité, et même contre un comté. Je n'ai
même pas les moyens de payer sur une période de dix ans. Parce que, là, quand on a
construit, nous autres... On est une jeune famille, j'ai des jumeaux, puis j'ai une fille de 15 ans
qui, prochainement va aller au cégep. Je suis plafonné, très plafonné, ça fait qu'en quelque
part... Moi, j'ai fait la demande pour ça. Parce que, déjà, quand on a acheté, moi, je trouve
3310 qu'on n'a pas été avisé sur tout ce qui s'en venait. Parce que j'étais un nouvel arrivant, que la
station de pompage, je l'ai appris sur le tas, puis les berges, je l'ai appris sur le tas, parce que
je venais de bâtir puis... C'est ça qu'il faut faire.

3315

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

Etes-vous propriétaire jusqu'au lit de la rivière?

3320 **M. BERNARD McNEIL :**

Moi, je suis jusqu'à la berge. Moi, je n'ai rien qui rentre dans la rivière. Selon mon
notaire, l'acte notarié, moi, mes «pines» finissent à la limite de la rivière, à la bordure. Je ne
me souviens pas...

3325

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

Des hautes eaux, des basses eaux?

3330 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Non, c'est la ligne moyenne.

3335 **M. BERNARD McNEIL :**

La ligne moyenne.

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3340 Votre terrain est-il inondable?

M. BERNARD McNEIL :

Non, je ne suis pas en zone inondable, je ne suis pas en zone inondable.

3345

Mme SYLVIE BOURASSA :

3350 Même, je vais vous dire, moi, mon voisin, ceux qui ont acheté récemment de la Ville - on a tout le même notaire parce que c'est le notaire de la Ville - ce n'est pas encore finalisé parce qu'il n'est pas encore certain que la Ville peut vendre jusqu'au milieu de la rivière. Ils sont encore en train de déterminer si la Ville est vraiment propriétaire du fond, parce qu'eux autres disent que ce n'est pas une voie navigable. Et là, c'est ça qu'est l'argument, est-ce que c'est une voie navigable ou ce n'est pas une voie navigable; si c'est une voie navigable, ils ne sont pas propriétaires du lit. Ça fait que ce n'est même pas encore réglé.

3355

3360 Mais c'est sûr que quand t'es propriétaire riverain puis que tu te fais arracher une portion de la rivière, tu peux toujours aller actionner celui... s'il a fait un ouvrage et que tu peux le démontrer. Mais je me vois bien mal aller actionner la Ville de Saint-Constant pour des travaux que Sainte-Catherine m'aurait demandé de faire. Je ne pense pas que Saint-Constant va même recevoir quand ce n'est même pas admissible, parce qu'ils vont dire «écoute, d'abord, ce n'est pas moi que tu dois actionner, c'est Sainte-Catherine si tu penses que les travaux n'étaient pas justifiés».

3365 De toute façon, on parle de coûts qui sont difficiles à supporter pour les gens, encore bien moins des frais juridiques qui peuvent monter à des milliers de dollars. Les villes, elles ont des gros bureaux d'avocats...

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3370 Mais si on n'a pas de répartition de coûts difficiles à accepter pour les gens, on n'a pas de problème, la pertinence ne se pose plus.

Mme SYLVIE BOURASSA :

3375 La pertinence, elle est liée à deux éléments. Tu peux me dire «je vais tout faire ces travaux-là...»

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3380 Pour vous.

Mme SYLVIE BOURASSA :

3385 Bien oui, pour moi. La pertinence, il y a deux éléments. Tu dis «est-ce que je peux faire ça sur mon budget régulier de la Municipalité», je serais persuadée que - moi, la première - personne ne va s'objecter. S'ils nous disent «on le fait dans notre budget régulier, il n'y a pas d'augmentation de taxes, il n'y a pas de règlement d'emprunt, il n'y a rien de ça, on s'arrange, on l'échelonne sur 20 ans, s'il faut, mais on l'inclut dans notre budget régulier...» avec les précautions qui sont là-dedans, c'est-à-dire pour le bruit, puis pour les désagréments, et tout ce
3390 que vous voudrez. Puis même, s'il y a des gens qui ne veulent pas qu'ils passent chez eux, «on va passer», puis ça finira là.

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3395 Ça, c'est un aspect... Juste en continuant, je vois très bien le scénario. Si, pour aller les faire chez vous - mettons que vous êtes propriétaire jusqu'au bord - pour aller les faire chez vous - là, je parle à travers mon chapeau - vous deviez vendre à la Municipalité un droit de passage qui serait limité et réservé à la construction et entretien des berges, accepteriez-vous de faire ça?

3400 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Sur mon terrain?

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3405

Oui.

Mme SYLVIE BOURASSA :

3410 Pour aller faire quoi? Entretien le terrain en arrière?

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

Pour que la Municipalité passe et fasse les berges.

3415

M. BERNARD McNEIL :

Pour faire les travaux.

3420

Mme SYLVIE BOURASSA :

3425

Bien, ils passeront... Non, ils ne passeront pas chez... Moi, en arrière de chez nous, je suis propriétaire jusqu'à la berge, jusqu'au lit... On ne le sait pas, on le saura un jour. Bon. Ce n'est pas à la Municipalité... De toute façon, quand ils étaient propriétaires, ils n'ont jamais fait l'ombre du début du commencement de travaux là - O.K.? ça, entendons-nous - alors s'ils veulent faire des travaux chez mon voisin, c'est-à-dire la portion qui est en arrière de son terrain à lui, bien, il leur cédera le droit de passage sur son terrain à lui, ils ne passeront pas chez nous.

3430

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

Mais s'ils veulent en faire chez vous? Supposons que c'est un programme complet puis que ça doit être fait chez vous.

3435

Mme SYLVIE BOURASSA :

3440

Je ne leur donnerais pas un droit de passage, je ne leur céderais pas un droit de passage, on pourrait prendre une entente. C'est ça qu'ils proposent là-dedans, c'est qu'ils prendraient des ententes avec les citoyens pour passer sur le terrain le temps des travaux et à remettre les choses en état. Mais, là-dedans, ce qu'ils parlent, c'est de prendre... de passer. Ils évoquent la possibilité, si les travaux sont jugés nécessaires, de passer sur certains terrains, et que les gens acceptent qu'ils le fassent, et qu'après ça, tout soit remis en état. Si la personne ne veut pas qu'ils passent sur leur terrain, ils ne peuvent pas argumenter un cas de force majeure pour passer sur le terrain, il va falloir qu'ils trouvent une autre solution. Ça, je pense qu'ils en sont conscients eux-mêmes, ils ne peuvent pas dire...

3445

3450

C'est sûr que s'il y a une inondation, puis qu'il y a un embâcle en arrière, ils n'ont pas à me demander la permission. La sécurité publique fait qu'ils passent, ils débouchent l'embâcle, ça finit là. Mais moi, je n'ai pas de servitudes. Je n'ai même plus de servitude d'Hydro-Québec en arrière de chez nous. S'ils décidaient d'aller couper des arbres, ils vont passer avec ma permission, mais si je ne la leur donne pas, ils ne passeront pas. Surtout que c'est mon terrain en arrière, alors si je ne veux pas les laisser passer, c'est mon choix.

3455

Mais, comme je vous dis, s'ils décident de faire les travaux, de les échelonner sur suffisamment longtemps pour ne pas qu'ils aient à faire de dépenses extraordinaires autres que si c'est dans leur budget normal, bien, il n'y en a pas de problème. Là, après ça, bien, ils s'arrangeront avec les citoyens pour faire les travaux. Ils en ont déjà fait, des travaux, en arrière, ils ont dû s'arranger avec les...

3460 **Me JACQUES PELLETIER, médiateur:**

Mais là, c'est là qu'il va y en avoir des problèmes, parce que, vous, vous ne voulez pas qu'ils passent.

3465 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Mais non, mais moi, ils ne viendront pas faire de travaux chez nous, monsieur Pelletier, parce que c'est moi qui est propriétaire. Ils vont me demander si j'accepterais d'en faire si jamais je suis touchée, puis là, je déciderai bien si je les fais ou si je ne les fais pas.

3470

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

O.K. Donc, ce dont on parle, c'est toute la partie où la Municipalité est propriétaire de ces terrains.

3475

Mme SYLVIE BOURASSA :

Est propriétaire. Mais forcément, il faut qu'ils passent sur le terrain de quelqu'un pour y accéder, bien, il va falloir forcément qu'ils demandent à la permission à ces gens-là. Chez nous, ça ne s'applique pas, mais mon voisin de gauche, lui, en arrière de chez eux, c'est la Municipalité qui est propriétaire, ça fait que si la Municipalité veut faire des travaux chez eux... C'est hypothétique, ça ne le touche pas; nous autres, il n'y en a pas d'érosion sur notre côté, c'est sur l'autre côté.

3480

Par exemple, les gens en arrière de chez nous, eux autres, ils en ont des problèmes d'érosion; alors s'ils veulent stabiliser cette berge-là, forcément, il va falloir qu'ils passent sur le terrain de quelqu'un, de la machinerie quelconque, bien là, il va falloir qu'ils s'entendent avec les gens pour qu'ils acceptent de les laisser passer. Puis probablement qu'ils vont faire ce qu'ils ont déjà fait, où ils disent... ils prennent entente individuelle avec chaque citoyen puis ils disent «je vais passer sur ton terrain de telle date à telle date, puis après ça, je vais remettre ça en état».

3490

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

Madame Bourassa, dans l'hypothèse que vous avez perdu 6 pieds de terrain par érosion il y a deux ans, et que, malheureusement, cette année, vous avez perdu 4 pieds, puis à chaque coup d'eau qui s'ensuit, vous allez perdre un autre 6 pieds un de ces bons matins, ou un autre 2 pieds, ces pieds-là ne se regagnent pas.

3495

Mme SYLVIE BOURASSA :

3500

Non.

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3505 Est-ce qu'un bon matin, il ne vous viendrait pas à l'idée que la Municipalité ne prend pas ses responsabilités dans ça ou si c'est votre entière responsabilité?

Mme SYLVIE BOURASSA :

3510 Bien oui, c'est moi qui est propriétaire. Si je trouve que je perds du terrain... D'ailleurs, il y a un voisin - bien, je ne suis pas sûr si ce n'est pas lui, Daniel - qui a perdu 15 pieds de terrain, il n'est pas revenu sur la Municipalité.

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3515 Madame Bourassa - en négociation, il faut donner un peu pour recevoir un peu - qu'est-ce que vous êtes prête à céder? Tout ce que vous m'avez dit, vous m'avez donné ça comme des incontournables. M'offrez-vous un peu de nourriture à...

3520 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

La station de pompage, c'est quelque chose qu'on a donné d'entrée de jeu, on a dit : «nous autres, on ne s'obstinera pas sur... on demande juste un délai satisfaisant, quelque chose de pas exagérément contraignant, mais quelque chose de minimalement contraignant, puis à ce moment-là, feu vert station de pompage, ils peuvent la faire dans les délais qui...

M. IOAN BOKOR, analyste:

Madame Bourassa, la station de pompage ne fait pas l'objet...

3530 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Non, mais monsieur - regardez, on ne se répétera pas à chaque fois - est-ce qu'on se comprend que c'est les tuyaux qui passent en dessous? Moi, pour moi, c'est ça, la station de pompage, ce sont les fameux tuyaux...

3535

M. IOAN BOKOR, analyste:

Bien, il faut le dire les tuyaux là...

3540 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Bien, disons, alors les tuyaux qui passent dans le fond de la rivière.

M. IOAN BOKOR, analyste:

3545

... parce que la station de pompage ne fait pas l'objet du BAPE.

Mme SYLVIE BOURASSA :

3550 Non, on le sait.

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3555 Ça va, madame. Moi, je vais refaire une... Il y a quelque chose qui ne va pas?

Mme SYLVIE BOURASSA :

Non, non, non, c'est correct, ça va, ça va.

3560 **Me JACQUES PELLETIER, médiateur:**

Si ce n'est pas à votre goût, vous pouvez le dire maintenant, madame.

Mme SYLVIE BOURASSA :

3565 Non, non, non, ça va, ça va, ça va.

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3570 Ça va?

Mme SYLVIE BOURASSA :

Pas de problème.

3575 **Me JACQUES PELLETIER, médiateur:**

3580 On va refaire nos devoirs quant aux éléments qui proviennent de votre lettre, et je voudrais être bien certain d'interpréter comme il faut votre accord ou votre désaccord avec le fondement du projet, je vais relire. Alors vous dites :

«D'entrée de jeu, nous tenons à préciser que nous sommes tout à fait d'accord avec l'objectif général du projet.»

3585 Quand vous dites ça, c'est quoi, l'objectif général du projet?

Mme SYLVIE BOURASSA :

3590 Ce sont la nécessité de regarder la... Les travaux de protection contre les inondations,
ça, c'est...

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3595 Et l'érosion des bordures?

Mme SYLVIE BOURASSA :

3600 Et l'érosion. On est d'accord avec l'objectif général. C'est les modalités qui posent
problème. Ça, on se comprend? Parce que tu peux me dire «je vais faire des travaux
d'érosion... contre l'érosion sur 25 ans, puis je vais les faire dans les prochains six mois», ce
n'est pas la même chose, ça ne veut pas dire la même chose en terme de dérangement aux
citoyens, puis en terme de coûts, puis en terme de tout ce qu'on voudra.

3605 **M. IOAN BOKOR, analyste:**

Mais, madame Bourassa - il faut qu'il y ait une bonne compréhension - quand vous
dites **modalités**, vous ne faites pas référence nécessairement à des aspects techniques, c'est
plutôt dans la façon dont la Ville prévoit de distribuer les coûts pour ces travaux, c'est bien ça?

3610 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

3615 Les coûts, la longueur des travaux, l'ampleur des travaux proposés. On veut regarder
ça point par point, dire, bien, «est-ce que c'est vraiment nécessaire de faire des travaux sur
toute la longueur - ça, c'est une modalité - ça pourrait être juste 25 pour cent...» On pourrait
s'entendre à la fin que ce serait juste 25 pour cent qui serait acceptable, ou 50 pour cent.

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3620 Parfait, madame. Quelle est votre disponibilité?

Mme SYLVIE BOURASSA :

Bien, moi, je travaille, alors le soir.

3625 **Me JACQUES PELLETIER, médiateur:**

Alors quels sont vos soirs de disponibles?

3630 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Bien, théoriquement, tous les soirs de la semaine, mais ça peut changer. Mercredi passé...

M. BERNARD McNEIL :

3635

Moi, idéalement, c'est le mercredi.

Mme SYLVIE BOURASSA :

3640

Moi, le mercredi, normalement, je n'ai pas de problème, mais c'est sûr que je ne peux pas m'engager pour tous les mercredis maintenant, parce que si je m'en vais à Québec...

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3645

Mais si vous pensez qu'on va avancer les travaux à une rencontre par semaine...

Mme SYLVIE BOURASSA :

3650

Bien, vous voulez dire quoi, d'abord?

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3655

Je veux savoir si vous avez envie de vous embarquer dans cette médiation et que vous avez la disponibilité en temps nécessaire pour le faire. C'est-à-dire que, pour nous, il faut constater que tout doit se passer en octobre, tout doit se faire là. Ç'a rien à voir avec des impératifs de centrale, ou de bouts de tuyaux, ou d'autre chose. Notre mandat est de deux mois, puis si on veut écrire un rapport qui se tient un peu...

3660

Mme SYLVIE BOURASSA :

Oui. Mais c'est certain que si vous me dites pendant tout le mois d'octobre, cinq soirs par semaine, on va être ici», je vais vous dire que non. Ça, c'est sûr.

3665

M. BERNARD McNEIL :

Moi, j'ai des enfants, ma femme travaille le soir.

Mme SYLVIE BOURASSA :

3670

On a d'autres obligations dans la vie que ça. Alors on veut se rendre maximale-ment disponibles, mais ce n'est pas cinq soirs par semaine.

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3675

Vos contraintes sont quoi?

M. BERNARD McNEIL :

3680

Moi, ça dépend toujours des facteurs... Si vous me dites : «une semaine, ça peut être deux soirs, l'autre semaine d'après, un soir, l'autre semaine d'après, trois soirs», ça va dépendre...

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3685

Mais est-ce que vous avez des contraintes pour la semaine prochaine, par exemple, est-ce qu'il y a des soirs où vous ne pouvez pas?

M. BERNARD McNEIL :

3690

Bien là, si, réellement, il faut avancer là-dedans, je pourrais essayer de me libérer...

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3695

Bien là, c'est sérieux, si on s'en va en médiation, il va falloir qu'il y ait quelqu'un qui m'appuie dans ça, je ne peux pas négocier avec un promoteur en disant «je pense que c'est ça qu'ils veulent, on va revenir avec ça». Là, il y aura des points très précis qui vont être marqués, je vais essayer de résumer l'ensemble des informations additionnelles... ou des engagements que je dois demander au promoteur pour satisfaire vos besoins, mais dès que je vais l'avoir, cette patente-là, bien, il faut que je vienne vous représenter ça, il faut qu'on évolue et on avance, et dès que chacune des clauses qui auront été mises là auront été paraphées, on aura fini.

3700

3705

Mme SYLVIE BOURASSA :

Oui, mais on s'entend que ce n'est pas un bail de 150 pages, là, ça tient sur une page, j'imagine que vous allez leur soumettre ça, ils vont répondre quelque chose. J'imagine qu'à la prochaine rencontre, normalement, ou bien on dit : «ça, ça, ça, c'est acceptable, puis ça, ça, ça, c'est inacceptable» ou bien... En tout cas, on va avoir fait du chemin. Il n'y a pas 300 demandes, il y en a... ça tient sur une page.

3710

M. BERNARD McNEIL :

3715

Moi, à moins de force majeure, je peux me rendre disponible, je peux faire mon gros possible pour que, dans les prochaines semaines, je vais me rendre disponible...

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3720 Ça, je vais vous le demander...

M. BERNARD McNEIL :

3725 ... mais de là à dire quatre soirs semaines - je suis comme Sylvie

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3730 Bien, je ne pense pas qu'on négocie quatre soirs semaine. En tout cas, pas vous, peut-être nous parce qu'on aura d'autres gens à rencontrer. Maintenant, je voudrais avoir une assurance raisonnable que, le moment venu de se rencontrer, on pourra le faire à 24 heures d'avis ou à...

3735

Mme SYLVIE BOURASSA :

3740 A 24 heures d'avis, oui, on peut vous le dire. Mais c'est sûr que si vous nous le dites 24 heures avant, moi, je peux bien avoir une réunion, puis je vais être partie à Québec, puis je ne serai pas disponible. Moi, je travaille pour gagner ma vie, tu sais, puis je pense que ça passe avant la médiation, moi. Mais si ce n'est pas un soir, ce sera l'autre, ce ne sera pas la semaine prochaine.

M. BERNARD McNEIL :

3745 Tu sais, ce ne serait pas remis la semaine suivante.

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3750 C'est ça. Alors la semaine prochaine, est-ce qu'il y a des soirs qui sont bloqués déjà dans vos agendas?

Mme SYLVIE BOURASSA :

3755 La semaine prochaine, non. L'autre semaine... Bien, ça, je ne le sais pas, je ne peux pas vous le dire maintenant, mais ce que je pourrais faire, c'est d'envoyer un courrier électronique demain à M. Soss pour lui dire «telle date, telle date, telle date, ce n'est pas possible», parce qu'à la fin du mois, vers la fin du mois, ça va être compliqué.

3760 **Me JACQUES PELLETIER, médiateur:**

En journée, est-ce qu'il y a des moments?

3765 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Non, dans la journée, c'est...

3770 **M. BERNARD McNEIL :**

Moi, je ne peux absolument pas.

3775 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Ça va être pire, la journée, que la...

3780 **Me JACQUES PELLETIER, médiateur:**

Un samedi?

3785 **M. BERNARD McNEIL :**

Le samedi après-midi, moi, je pourrais toujours me...

Mme SYLVIE BOURASSA :

Je pourrais, mais ce serait la dernière... J'aimerais mieux qu'on le fasse la semaine.

3790 **M. BERNARD McNEIL :**

Qu'on essaie la semaine. Moi aussi.

3795 **Me JACQUES PELLETIER, médiateur:**

O.K. Est-ce qu'il y a d'autres éléments, d'autres éclaircissements qui sont nécessaires pour votre bonne compréhension?

3800 **M. BERNARD McNEIL :**

Moi, je pense que je comprends amplement.

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3805 Nous, ce qu'on va préparer, c'est un document comportant les préoccupations dont
vous nous avez fait part, mais sous des grandes rubriques, sous des grands thèmes, et fort
probablement qu'on aura à rencontrer de nouveau les promoteurs pour qu'on obtienne des
éclaircissements, je dirais, d'ensemble. On n'arrivera pas à avoir des romans-feuilletons sur
chacun des points, on va aller chercher une information générale et voir qu'est-ce qu'eux ont fait,
3810 et on va revenir valider avec vous pour tenter de réduire la partie problématique le plus possible.

 Parce que même après deux heures de discussion... en tout cas, l'idée que je m'en fais
va de la contestation totale du projet à «ah, c'est juste un impact financier, finalement, qui est le
problème», donc, les enjeux, pour moi, sont encore à préciser, parce que votre lettre de
3815 demande d'audience puis le discours que j'entends ce soir est un peu distant.

 Donc, je vais essayer d'étudier mieux la question pour voir jusque dans quelle mesure
c'est pareil, puis je vais vérifier avec mes collègues pour voir si on comprend bien tous la même
chose. On aura à vous retourner une page d'éléments de préoccupations et je vous demande de
3820 bien la regarder parce que c'est ça qui va faire l'objet de la médiation, on n'ajoutera pas d'autre
chose chemin faisant parce que ça n'aura plus de sens, on n'arrêtera jamais, on va toujours
avoir de quoi. Donc, il faut s'entendre sur le cadre de ce qui va rendre ces choses-là
acceptables, et si vous ne voyez pas que ça peut devenir acceptable, honnêtement, dites-le
3825 maintenant, on va économiser des gros frais, tout le monde, on va arrêter ça là, et les gens
seront retournés à la case zéro, c'est tout, leur audience, puis vous ferez parvenir votre point de
vue, puis vous demanderez toutes les informations que vous voulez, il y aura des périodes
d'information pour le faire.

 Donc, pour moi, actuellement, je vais aller réfléchir puis je vais faire un document qui
3830 pourrait être utile à la médiation, puis s'il ne vous satisfait pas, on pourra en discuter, voir
comment on avance là-dedans. Mais d'ores et déjà, on a assez d'éléments pour rencontrer de
nouveau le promoteur, et c'est ce qu'on va faire dans les prochaines heures ou jours, ça dé-
pend.

3835 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

 Ce document-là, vous allez nous le transmettre par - je sais pas, moi - courrier
électronique?

3840 **Me JACQUES PELLETIER, médiateur:**

 Oui, c'est une forme qui peut être adoptée.

3845 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Oui. Moi, j'aime bien ça, parce que si vous me l'envoyez dans le jour, bien, des fois t'as un moment, tu peux y jeter un coup d'oeil, faire des commentaires, puis le retourner.

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3850

Ça va être des éléments qui vont nous toucher très, très voisins de ce qu'il y a sur cette feuille-là, puis ce ne sera pas écrit de façon très descriptive. Quand on va marquer «impacts financiers de certains éléments du projet», ça va être écrit de même, mais sachant que l'environnement dans lequel on l'a décrit... Il y a partage de coûts, partage de responsabilités, puis ce n'est pas entre propriétaires, non-propriétaires des rives, c'est entre résidants de Sainte-Catherine, Saint-Constant, puis bon, un peu la problématique autour de ça. Voilà.

3855

Maintenant, en ce qui concerne tous les documents entourant la Commission, il y a plusieurs approches. En ce qui concerne la remise au public de nos rencontres puis de nos discussions - comme les transcriptions de ce soir sont à être portées à la connaissance du public, ce sera fait... Il y a des gens qui aiment que ce soit fait immédiatement dès que c'est disponible. Les documents sont publics, sans égards à ce que ça pourrait avoir sur nos ententes de médiation. Quoique, dans certains cas, je préférerais retenir les documents, ne serait-ce qu'une journée ou deux, histoire de permettre à l'autre partie de mieux réagir dessus.

3860

3865

Alors quelle est votre propre opinion? Est-ce que vous souhaitez que les documents entourant nos rencontres, nos discussions soient rendus publics dès qu'ils sont prêts, ou si vous dites : «bien, quand bien même qu'il y aurait trois, quatre, cinq jours de différence entre le moment où on termine une négociation puis le moment où le rapport est rendu à quelqu'un, ça peut faire...» Ça peut faire votre bonheur?

3870

Mme SYLVIE BOURASSA :

Bien, pour le moment, moi, ça ne me dérange pas.

3875

M. BERNARD McNEIL :

Moi, ça ne me dérange pas.

3880

Mme SYLVIE BOURASSA :

Peut-être qu'à un moment donné, on dira : «non, je pense que ce qui s'est dit, on voudrait que ce soit tout de suite...»

3885

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

Donc, à partir de maintenant, on rend ça public dès que c'est possible, sauf si on discute de faire autrement, c'est ça?

3890 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

C'est ça.

3895 **M. BERNARD McNEIL :**

Oui.

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3900 O.K. On a également exprimé l'idée d'une visite des principaux endroits sur la rivière - où il y aura des ouvrages, en tout cas - et tenter de mieux comprendre les problématiques que vous nous expliquiez, «je vais là, je ne vais pas là, je suis propriétaire jusque dans le milieu, jusqu'en haut», je ne sais pas trop, alors le promoteur aura à organiser cette rencontre-là.

3905 Mais tous les déplacements de la Commission sont publics, donc, on devra vous aviser du moment qu'on va retenir, et probablement aviser d'autres citoyens aussi - s'ils veulent se joindre à nous autres au moment de cette visite-là, bien, ils pourront le faire. Donc, on compte un peu sur vous pour diffuser autour de vous, aussi, l'idée qu'il y a une Commission et qu'il y a une médiation qui est en train de s'essayer de s'installer et qu'elle fera une visite des lieux au moment convenu. Donc, on vous avisera.

3915 On va tenter de placer cette visite-là à des moments où vous pouvez être disponibles. Mais là, on aura à négocier entre deux parties dont une n'est pas disponible en journée et l'autre pas disponible en soirée, alors si on veut se voir, on va souper ensemble à un moment donné, là

Mme SYLVIE BOURASSA :

3920 Quand ils vont au conseil de ville, ils sont pas mal disponibles en soirée, alors j'imagine que ça peut se faire à une autre occasion dans leur vie, certainement.

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

Vous avez parfaitement raison, madame.

3925 **M. IOAN BOKOR, analyste:**

Donc, a priori, ça ne vous dérange pas de rencontrer le promoteur dans la même salle de...

3930 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

«Pantoute». Je ne suis pas en chicane avec la Ville, moi. Ça va nous permettre en même temps de savoir ils vont être où, les travaux, on n'a jamais vu de carte.

3935

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

Mais dans l'étude d'impacts, vous en avez plein.

3940

Mme SYLVIE BOURASSA :

Oui, mais les cartes sont au Centre communautaire. Quand on avait eu la soirée d'information, d'ailleurs - tu te souviens? - il y avait une carte, tu voyais comme, tu sais, deux bandes chaque côté, mais (..) de l'espace, tu sais, ça fait que, disons que c'est assez difficile de voir c'est où qu'il va y avoir des travaux; tu le vois de très, très, très loin, ça te prend au moins dix minutes pour figurer qu'est-ce qui est quoi.

3945

M. BERNARD McNEIL :

Puis encore là, moi, j'ai posé des questions sur la nature des travaux - je ne me souviens pas, je ne sais pas si c'est à la fille de Dessau - puis, il n'y avait rien de réellement coulé dans le béton. J'ai dit : «là, il faudrait que vous le sachiez, c'est quoi que vous allez faire».

3950

3955

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

Qu'est-ce que vous voulez dire par...

M. BERNARD McNEIL :

3960

Bien, moi, j'ai demandé «dans mon secteur, c'est quoi que vous allez faire»; bien, ils pensent faire un tel type, mais ils ne sont pas encore sûrs parce que ce n'est pas encore définitif.

3965

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

Pourquoi?

M. BERNARD McNEIL :

3970

Bien, elle n'a pas été capable de me répondre. Toutes les questions qu'on se pose concernant le projet, ce n'est pas qu'on... Le fait de la pertinence, c'est sur ces genres de réponses-là. Parce que, moi, quand j'ai demandé «dans mon secteur, c'est quoi qui est projeté»... Parce que, moi, j'ai remarqué que dans mon secteur, c'était considéré comme à faible risque ou... En tout cas. Ça fait que, moi, j'ai demandé «c'est quoi que vous projetez»,

3975

«ça devrait être ça, mais c'est pas encore final parce qu'on...» C'était pareil comme si l'étude n'était pas finie, pas arrêtée.

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

3980

Est-ce que ça dépendait des conditions des berges, de la manière dont ils allaient trouver ce qu'ils allaient déterrer, ou...?

M. BERNARD McNEIL :

3985

Ils n'ont pas pu me répondre.

Mme SYLVIE BOURASSA :

3990

Page 49 de l'étude d'impacts.

M. BERNARD McNEIL :

3995

C'est là que, moi, j'ai trouvé puis que je me suis dit : «woo». Je pose des questions puis elle n'est pas capable d'y répondre», parce que ça pouvait varier de 12 000 \$ à 40 000 \$. Là, en quelque part... Puis là, il y a ce coût-là, mais d'un autre côté, il y a aussi la part que, moi, je ne veux pas être tout seul quand je sais que tout le restant s'en sert. Mais si on regarde dans l'immédiat les coûts, ça peut jouer entre 12 et 40 000 \$ juste pour ma portion. En quelque part, il faudrait que tu le saches.

4000

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

4005

Si on vous arrivait avec des propositions de prix fermes, suite à un appel de propositions, par exemple, où des entrepreneurs déposent des prix puis disent «moi, je charge tant du mètre pour faire ces travaux-là»...?

M. BERNARD McNEIL :

4010

Oui, mais encore là, ça ne me dit pas, moi... Ça va dire : «O.K. t'es tout seul à payer ton bout».

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

4015

Mais ça va vous dire qu'est-ce que vous allez devoir payer.

M. BERNARD McNEIL :

Ça me dirait, oui. Mais là, ça me dit que je suis tout seul.

4020 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Qu'est-ce qu'on propose de payer.

4025 **M. BERNARD McNEIL :**

Sauf que, moi, j'aimerais que tout le monde le paye parce que c'est tout le monde qui me «garroche» ça.

4030 **Me JACQUES PELLETIER, médiateur:**

C'est qui, ça, «tout le monde»?

4035 **M. BERNARD McNEIL :**

Bien, tout le monde qui se sert du cours d'eau, tous les ceux qui ont irrigué les terres puis qui en envoient dedans, puis ça s'en vient à profusion. On s'est fait dire qu'il y a 80 pour cent de la crue des eaux qui nous vient de l'amont puis des terres agricoles en majorité. En
4040 quelque part, là, ç'a pas été «garroché» de même, ça, ce 80 pour cent-là. C'est des firmes... Puis même, il y avait une personne du ministère - hein, c'est ça? - puis même, lui, il l'avait dit. Ce n'est pas nous autres qui l'a dit, qu'il y avait 80 pour cent qui venait d'en haut.

4045 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Une personne du ministère qui était là quand on est sortis - qui était avec ton père - nous a dit : «la question du débit, c'est crucial dans l'affaire».

4050 **M. BERNARD McNEIL :**

C'est crucial. Ça, il nous l'a dit.

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

4055 Oui, mais ça, madame, c'est du «racontage».

Mme SYLVIE BOURASSA :

Bien, écoute, il est au ministère de l'Environnement.

4060 **Me JACQUES PELLETIER, médiateur:**

Bien, dites-moi qui, puis on va aller le voir, puis on va lui demander.

4065 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

Bien, vous le savez qui, c'est le représentant du ministère de l'Environnement qui était là, à la soirée.

4070

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

M. Serge Pilote?

4075

M. BERNARD McNEIL :

Oui.

4080

Mme SYLVIE BOURASSA :

Je ne me rappelle pas de son nom.

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

4085

Bien, il va être avec nous autres le prochain coup.

M. BERNARD McNEIL :

4090

Parce que c'est mon père, moi, qui jaisait avec, puis il nous l'a dit, il dit : «c'est crucial, ça, cette question-là».

Mme SYLVIE BOURASSA :

De toute façon, c'est logique.

4095

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

Mais en quel sens? C'est sûr que c'est crucial, le débit. Qu'est-ce qu'il voulait dire?

4100

M. BERNARD McNEIL :

Bien, c'est pour les raisons pour quoi les travaux vont être faits, à savoir sur quel ensemble ça va être divisé, les coûts... Parce que, nous autres, on a demandé à la RMC, au représentant de la RMC... Ce cours d'eau-là, il vient de bien plus loin que Saint-Constant, ça

4105 part de Saint-Rémi, même plus haut que ça. Ça fait que dans quelle notion... dans quelle proportion...

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

4110 Si ça ne coûtait rien à personne, monsieur McNeil...

M. BERNARD McNEIL :

4115 Si ça ne coûte rien à personne, moi, je suis sûr que le monde... il n'y aura pas personne qui va s'objecter à ça.

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

4120 Vous, madame Bourassa, si ça ne coûte rien à personne...?

Mme SYLVIE BOURASSA :

4125 Si ça ne coûtait rien à personne... C'est sûr qu'on change complètement la nature du projet dont on parle, premièrement. C'est quand même fondamental, 2 millions \$, c'est quand même pas rien. Mais il y a aussi la question de dire que si la Ville dit : «bien, écoute, moi, je vais devoir causer des inconvénients à plusieurs personnes parce que je vais vouloir réaliser ces travaux-là qui ne coûteront rien...»

4130 C'est sûr qu'ils vont avoir à la régler, cette question-là, de toute manière. Parce que quand ils vont se présenter chez le citoyen le matin puis dire «regarde, je m'en viens faire des travaux chez vous», ça se peut qu'ils ne soient pas très bien reçus si personne n'est au courant. Alors je pense que cette dimension-là est importante.

4135 Si on n'est pas capable de nous dire, comme Bernard dit, à la page 49, exactement qu'est-ce qu'on va faire à quel endroit, bien, moi, je me dis est-ce qu'on a fait vraiment une étude du type et de l'importance de l'érosion qui survient à quel endroit de la berge. Tu sais, si on dit : «ici, il y a une érosion de catégorie A» - ils nous ont sorti ça, des catégories A...

4140 **M. IOAN BOKOR, analyste:**

Ils ont classifié ça, faible, moyenne...

4145 **Mme SYLVIE BOURASSA :**

4150 Faible, moyenne. Bon. Alors moi, je me dis, «si vous êtes capables de savoir que, là, c'est faible, puis que, là, c'est majeur, bien, c'est quoi que vous allez faire là où c'est faible, c'est quoi que vous allez faire là où c'est majeur, puis ce que ça veut dire en terme de désagréments aux gens», tu sais. Si tu vas planter deux, trois petits arbustes un après-midi, ce n'est pas ça qui va causer bien, bien des problèmes aux gens, mais si tu passes là avec des tracteurs, puis des camions, puis des 10-roues, puis tout ce qu'on voudra, ce n'est plus pareil. Alors qu'est-ce qu'on va faire où et pourquoi, tu sais? Pourquoi que, là, ça va causer des désagréments majeurs...

4155 Moi, ça ne me fait rien, je vais vous dire, mais quand ils vont arriver avec les 10-roues pour passer sur les terrains du monde, s'ils ne l'ont pas expliqué avant, bien, je leur souhaite bonne chance, ça va aller mal, puis ils ne pourront pas passer. Ça fait qu'il me semble que, juste là, se préparer un peu... Si le citoyen, il n'en a jamais entendu parler puis que le tracteur est à la porte, il va dire : «bien, c'est quoi l'affaire?», tu sais. C'est comme un peu *basic*, ça, là.

Me JACQUES PELLETIER, médiateur:

4165 Parfait, madame. Alors on va faire nos travaux, nos devoirs, puis on va recommuniquer avec vous.

AJOURNEMENT

4170 Je, soussigné, **BERNARD J. RAVEAU**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des paroles recueillies au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

4175

BERNARD J. RAVEAU, s.o.